DLF203.QXD 08/07/2003 17:42 Page 1

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS
Tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46
Mél. : dlf78@club-internet.fr, site : www.langue-francaise.org

N° 203 **Janvier - février - mars 2002**

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE
Léopold Sédar Senghor par Jean DUTOURD 2
Bonnes nouvelles de Belgique. Giuseppe ADURNO 6
Séminaire francophone à Neuchâtel. Étienne BOURGNON 8
Le français dans l'Union européenne. Marceau DÉCHAMPS 9
Plume d'or 2002. Françoise de OLIVEIRA 10
Au lycée français de Madrid... 11
Le Sénat au secours du français. Marceau DÉCHAMPS 11
Les brèves. Corinne MALLARMÉ 12

LES LANGUES DE L'EUROPE
Langues et identité européenne. Mireille CORTES et Claire GOYER 15
La question linguistique en Europe. 19

LE FRANÇAIS EN FRANCE
Vocabulaire :
L'Académie gardienne de la langue. 21
Mots en perdition. Jean TRIBOUILLARD 22
Acceptions et mots nouveaux. 23
Café. Patrice LOUIS 24
Contrôle. Louis BARTHÈS 24
Oxyologie. Nicole VALLÉE 26
Un pied trop plein. Bernard MOREAU-LASTÈRE 26
Gêne. Bernie de TOURS 27
Ban, turban et taliban. Pierre DELAVEAU 28
Aborigène. Jean-Marie DUBOIS de MONTREYNAUD 30
Virus. Pierre DELAVEAU 31
Style et grammaire :
Paris brûle-t-elle ? Bruno DEWAELE 34
Tel quel ou *tel que* ? Maurice AUBRÉE 35
Désaccords sur l'accord. Joseph SANS 36
Extraits de *La Lettre* du CSA. 37
Souvenirs, souvenirs. Jacques POUJADE 38
Le saviez-vous ? 39
Humeur/humour :
L'aire du taon. Jean BRUA 43
Le mal évolue, la langue s'adapte. Christian HERSAN 44
Dans tout, il y a matière à rire. Françoise FERMENTEL 44
Extrait du bêtisier. Jean TRIBOUILLARD 45
Grève du zèle... et tout ce qui s'ensuit... François THOUVENIN 46
La télévision franco-anglo-américaine. Claude CHAUSSEPIED 46
Erreur d'aiguillage à la SNCF. Jérôme GOLL PERRIER 47
Offre d'emploi. François LENTZ 48
Agir ? :
Une circulaire inacceptable. Marceau DÉCHAMPS 49
Défense et illustration, c'est tout comme. Pierre CANAVAGGIO 50
Le français aux J.O. en vallées vaudoises. 51
Rapport au Parlement. Raymond BESSON 52
Loi Murcef. Marceau DÉCHAMPS 54
Du bon usage de l'euro. Ange BIZET 56
La paille et la poutre. François ROUSSELET 57
La langue française pour un écrivain : Jacques PRADO 58

NOUVELLES PUBLICATIONS. Alfred GILDER, Christelle LAIZÉ, Claudie BEAUJEU, Élisabeth de LESPARDA, Jeannine DECOTTIGNIES, Jean-Pierre COLIGNON 59
La langue française sur l'internet. 62

VIE DE L'ASSOCIATION. ..... I à XVIII

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret
Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, TØl. : 01 48 76 09 55 - D P T L GAL P - 2002 - 1

Revue trimestrielle **Dépôt légal n° 8** **CPPAP n° 0303 G 59842**

DLF203.QXD 08/07/2003 17:42 Page 2

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR
par Jean Dutourd

Né le 9 octobre 1906, le poète-président est décédé le 20 décembre 2001. Membre d'honneur de DLF depuis 1966 à la demande de notre fondateur Paul Camus, Léopold Sédar Senghor fut pour beaucoup d'entre nous une référence et un modèle. Notre président Jean Dutourd l'affirma pour lui-même dans un discours prononcé à l'Académie française, le 30 novembre 1989. En voici des extraits.

La personne qui me réunit indissolublement à l'imparfait du subjonctif avait de grands pouvoirs, non seulement sur les mots, étant poète, mais aussi sur les hommes. Il s'agissait de Léopold Sédar Senghor, à propos de qui l'on peut reprendre la formule de Saint-Simon et dire qu'il était plutôt le roi que le président du Sénégal. Lorsqu'on me présenta à lui, de nombreux détails de sa personnalité me plurent : son agilité d'esprit, le beau français qu'il parlait, sa diction un peu lente, le pétillement de sa physionomie, la noblesse de son maintien, une certaine façon de croire à l'importance de ses fonctions et au sérieux de la vie, sans que cela fût incompatible avec le détachement et le fatalisme. De son côté, je crois que je ne l'ennuyai pas ; en effet, pendant les trois semaines que je demeurai au Sénégal, il me manifesta beaucoup d'attentions, me conviant, ainsi que ma femme, à l'accompagner dans ses déplacements en province, faisant installer pour moi un fauteuil (de style Louis XV) à côté du sien sur les estrades dans les manifestations officielles, et causant avec moi la plupart du temps, de façon ostensible, sans souci de son manège. J'en étais fort honoré et quelque peu amusé, car je voyais les regards inquiets, pensifs, obséquieux ou haineux que dardaient sur moi les dignitaires de la cour. Ils se demandaient quel était ce nouveau favori dont le maître s'était subitement engoué et de quels secrets, dont ils n'étaient pas, nous pouvions bien nous entretenir. N'eût

été la couleur de leur peau et la chaleur africaine, je me serais cru dans le faubourg Saint-Honoré. Ces ministres, ces gouverneurs de provinces, ces députés, ces généraux étaient de purs produits de chez nous, tels que l'histoire de France, ancienne et moderne, en offre des modèles par centaines. Je pensais non sans rire à leur étonnement s'ils avaient saisi notre conversation : il n'était question que de littérature, de philosophie et de grammaire. Surtout de grammaire. Quoique ce sujet m'intéressât vivement, attendu que la grammaire pour un écrivain est comme la scie à chantourner ou la varlope pour un menuisier, je ne m'en étais jamais entretenu avec tant de suite, jour après jour en compagnie d'un confrère, artisan comme moi au milieu de ses grandeurs. Plus artisan encore, puisqu'il était agrégé de grammaire, autant dire sorti d'une école professionnelle.

Il me semble que notre discussion la plus animée eut lieu à Saint-Louis du Sénégal, la nuit de l'anniversaire du Président. La population avait organisé une grande fête en son honneur. Il se tenait avec son entourage sous un dais, lui et moi au premier rang, sur nos fauteuils Louis XV. J'étais quand même un peu en retrait, ce qui ne faisait que me rendre plus considérable, car le Président, à chaque minute, se détournait pour m'expliquer le spectacle ou se délecter de quelque anacoluthe dans telle phrase de Montesquieu ou tel vers de La Fontaine. Des tourbillons de jeunes et vieilles femmes en boubou de cérémonie racontaient inlassablement sa vie et ses prouesses depuis le berceau, défilant ses diplômes universitaires, psalmodiant ses doctorats *honoris causa* (ils étaient infinis), ses succès politiques en France, les étapes de sa puissance au Sénégal, sa gloire présente. Cela recommençait cinq fois, dix fois, sinon davantage, avec des mélopées, des cris aigus, dans un grand remugle d'épices, de friture, d'hygrométrie excessive, de chaleur, de sueur et de patchouli.

Fut-ce là qu'apparut dans nos propos l'imparfait du subjonctif, ainsi que la nécessité de l'utiliser sans faux-fuyants, sans ambiguïté, sans appréhension ni pudeur ? À vingt-cinq ans de distance, je n'en jurerais pas ; cependant je garde dans la mémoire le contraste entre cette fleur syntaxique de nos climats latins et les cris des demoiselles ouolof

débitant leurs litanies hagiographiques dans un français strident et roucoulant à la fois, glapissant et mélodieux, bref aussi loin que possible de M. Dumarsais ou de M. Ménage.

Les souvenirs ne sont pas des tableaux accrochés une fois pour toutes dans le petit musée de la mémoire mais, pour le bonheur des romanciers, des aliments que l'on digère, qui passent dans le sang et les neurones, qui se transforment en idées, en énergie créatrice. Il leur arrive aussi de tourner à la légende intime. Que l'imparfait du subjonctif ait été justifié à mes yeux, réhabilité, rétabli dans sa dignité séculaire à Saint-Louis du Sénégal, premier établissement français en Afrique, exactement contemporain de la fondation de l'Académie française, plutôt qu'à Dakar ou dans quelque forêt de la Casamance, par un Président-roi entouré de toute sa pompe et célébré par ses fidèles sujets, c'est là une trop belle image, convenez-en, Messieurs, trop appropriée à la grandeur de la révélation, pour que je perde mon temps à lui appliquer la méthode historique-critique. Saint-Louis est du reste une ville qu'un Français ne peut visiter sans qu'il soit envahi par la rêverie. On pourrait, s'il n'y faisait si chaud, l'ériger en capitale de la francophonie, tant la France est là, aussi bien par la chair que par l'esprit, une France africaine, certes, mais si ancienne, si liée à l'Afrique que les Sénégalais de Saint-Louis nous paraissent aussi proches et familiers que des Normands. La statue de Faidherbe en bronze sur la place de France est plus chez elle, ma foi, que tant de statues de grands hommes dans leurs villes natales.

[...] Dans la grande affaire de l'imparfait du subjonctif, le président Senghor a joué pour moi le rôle du patron ébéniste qui assemble sa marqueterie avec des doigts de fée, ou du patron parfumeur qui fait ses dosages avec ce que j'appellerai « un nez absolu », comme on dit de certains compositeurs qu'ils ont l'oreille absolue. J'ai été son apprenti pendant trois semaines, et le plus beau est qu'en un temps si court, j'aie pu lui voler ce dont j'avais besoin pour mettre fin à vingt ans d'incertitudes. Pas une fois, j'en jurerais, au cours de ces trois semaines de conversation et souvent de badinage, le Président n'a manqué un de ces redoutables imparfaits. Ils fleurissaient dans sa bouche comme des bougainvillées, ils s'étendaient comme des baobabs. Ils n'avaient rien

DLF203.QXD 08/07/2003 17:42 Page 5

qui tranchât sur l'immémoriale nature africaine, et mieux encore, rien qui tranchât sur les objets modernes qu'on y avait importés. Ils appartenaient à la maison du Président comme sa garde qui était magnifiquement vêtue, dans le genre de nos spahis, et qui « présentait sabres » quand il descendait les degrés de son palais.

L'Afrique est un continent affamé. Je ne veux pas dire par là que la disette y sévisse, mais que rien n'y vit longtemps : la chaleur et l'humidité mangent tout. Dans l'île de Gorée, des canons de bronze ont été rongés comme des os en cent ans. Le fer rouille, les machines se détraquent, rien ne tient, rien ne résiste, sauf les hommes et les animaux. Quand on est aux prises avec un tel Moloch, il faut sans cesse parer au plus pressé, c'est-à-dire simplifier la vie à l'extrême, rendre les choses et les institutions aussi légères que possible. La gloire de Senghor est d'avoir regardé son pays non avec les yeux d'un Africain fataliste et pragmatique, mais avec ceux d'un grammairien, d'un humaniste, d'un artiste qui a senti, à force de réflexion et d'instinct, que le propre de la civilisation est d'être compliquée, et que toute tentative pour y apporter des simplifications n'est pas autre chose qu'un retour à la barbarie. Durant trois siècles, la France s'est efforcée de compliquer le Sénégal et n'y est pas mal arrivée ; Senghor le normalien a continué cette œuvre. Il y avait d'autant plus de mérite que, du temps de sa magistrature, la simplification gagnait partout dans le monde. C'est ainsi que l'imparfait du subjonctif, dans sa conversation, était bien autre chose qu'un désir d'être fidèle aux règles vénérables de la Rue d'Ulm ; c'était un manifeste, une profession de foi. Cela signifiait qu'il ne cédait pas, lui Senghor, non plus que son peuple sur lequel il avait l'ascendant d'un père, à la ridicule erreur moderne qui consiste à croire que l'on gagne du temps en supprimant les détails, les ornements et, de proche en proche, tout ce qui fait que l'existence est riche et diverse, au lieu qu'elle soit nue et pauvre.

Jean DUTOURD
de l'Académie française

DLF203.QXD 08/07/2003 17:42 Page 6

BONNES NOUVELLES DE BELGIQUE

Syndicaliste au sein de l'Union européenne et membre de DLF, M. Giuseppe Adurno a adressé via l'internet, le 14 janvier, au ministre de l'Audiovisuel francophone, Richard Miller, ce message de félicitations.

Monsieur le Ministre,

Depuis votre nomination à la tête de l'audiovisuel, je tiens à vous féliciter et à vous remercier pour tous les efforts entrepris en faveur de la Radio-Télévision belge francophone (RTBF) en Belgique, et de la Francophonie en Europe.

C'est la première fois, en effet, qu'un ministre ose à la fois défendre la radio-télévision de service public et critiquer une direction qui laisse dériver les programmes dans une optique souvent de mauvaise qualité, de tendances trop commerciales et trop américaines.

Il s'agit d'un problème grave, qui affecte la RTBF depuis longtemps : d'une part, c'est l'utilisation abusive de l'anglais et de nombreux produits américains, et ce en défaveur du français et des produits de l'Union européenne (UE). Ce qui provoque l'exclusion culturelle des auditeurs et des téléspectateurs francophones et européens. Pour écouter une chanson en français, par exemple, je me vois régulièrement obligé d'éteindre la RTBF et d'utiliser une cassette préenregistrée, parce que les cinq chaînes de radio diffusent en permanence des musiques anglo-saxonnes. Et parce que la pollution du français par des mots anglo-saxons exclut de l'information une majorité de citoyens qui ne comprennent pas l'anglais, cette langue étrangère.

Et d'autre part, cette politique d'ostracisme envers le français crée le désarroi parmi les personnes âgées non anglophones, et déracine culturellement les plus jeunes, qui perdent leur propre patrimoine linguistique. Ce déficit culturel, en faveur de l'anglais, se traduit par un incalculable déficit économique pour la Belgique et pour l'Europe.

À plusieurs reprises, j'ai signalé cette problématique et la frustration de nombreux francophones belges, qui subissent l'invasion américaine au sein de leur communauté. Le plus choquant : durant la Quinzaine

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 7

francophone, en 2001, la majorité des émissions de la RTBF arrosaient le public belge de chansons américaines pour mieux fêter la Francophonie.

C'est avec espoir, Monsieur le Ministre, que les nombreux francophones – qui ne supportent plus cette oppression anticulturelle et antiéconomique – attendent avec impatience le renouvellement de la direction de la RTBF, afin que radios et télévisions retrouvent ici leur rôle de service public pour tous les citoyens.

Et c'est en vous remerciant encore d'avance, Monsieur le Ministre, que je vous adresse tous mes bons vœux pour 2002 et toute ma reconnaissance pour que la Francophonie retrouve enfin une meilleure santé.

C'est pourquoi je reste à votre disposition pour toute information utile à ce débat.

Giuseppe ADURNO

NDLR : Le 5 février, M. Richard Miller a répondu à ce message, en précisant : « *... j'ai introduit un certain nombre de dispositions visant notamment à renforcer la présence des chansons en langue française dans la programmation musicale des radios de service public.*

Soyez assuré que je reste attentif à cette problématique, et que je veillerai tout particulièrement à la bonne application des nouvelles obligations de la RTBF. »

Si vous souhaitez que nous adressions un numØro de *DLF* l un ou l autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l envoyer
DLF, 8, rue RoquØpine, 75008 Paris.

M. . . . . .

suggŁre DØfense de la langue fran aise d envoyer gratuitement un numØro :

M. ou Mme . . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

M. ou Mme . . . . . .

. . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 8

SÉMINAIRE FRANCOPHONE À NEUCHÂTEL

La réunion annuelle des délégués à la langue française de Belgique, de France, du Québec et de Suisse a eu lieu à Neuchâtel en décembre 2001. Elle avait pour thème « L'intégration des migrants en terre francophone : aspects linguistiques et sociaux ». M. Jean-François de Pietro, linguiste, membre de la Délégation à la langue française de Suisse romande, en fut la cheville ouvrière. Il a accordé un entretien au quotidien fribourgeois *La Liberté*, dont voici l'essentiel.

La langue française n'a pas à craindre les phénomènes migratoires, puisque c'est une langue ouverte. La délégation belge a estimé qu'il fallait « baisser la barre » et cesser de cultiver le goût de la perfection, qui peut rebuter. À son sens, il convient d'accepter les régionalismes et les emprunts. Cela procède d'une ouverture. Mais il faut aussi éviter l'idéalisme : chaque immigrant ne va pas enrichir la langue.

Les politiques à l'égard des étrangers ne sont pas identiques dans les quatre pays. La France et le Québec, par exemple, seraient assez exigeants en matière d'intégration linguistique et donnent beaucoup en retour. Il n'en va pas de même en Suisse.

Parmi les deux cents projets subventionnés par la Commission fédérale des étrangers, les cours de langue occupent, certes, une bonne place. Mais dans l'avant-projet de loi fédérale sur les langues, mis en consultation, l'intégration linguistique des étrangers n'est pas prioritaire. M. de Pietro est d'avis que la Suisse est peut-être encore trop crispée par le combat entre l'allemand et l'anglais, ainsi que par la défense de l'italien et du romanche.

La Délégation à la langue française de Suisse romande soutient l'idée que les travailleurs étrangers doivent développer leurs connaissances du français pour pouvoir participer à la vie civique.

C'est évidemment à l'école que l'intégration linguistique se fait le mieux. Aussi, les directeurs cantonaux de l'instruction publique ont-ils reconnu, il y a une vingtaine d'années, le droit à la scolarité pour tous, y compris les enfants des clandestins.

Dès l'automne 2002, la Suisse romande introduira la méthode ÉOLE (éveil et ouverture aux langues à l'école), qui fera travailler les élèves

sur les voisinages et les emprunts entre les langues. Celles des enfants d'immigrants seront « légitimées », le français étant la langue commune fondamentale.

Au demeurant, les quatre délégations à la langue française ont constaté que les objectifs et moyens politiques différaient d'un pays à l'autre. C'est notamment le cas en matière de réforme de l'orthographe. Elles se sont promis de développer la concertation dans le domaine des terminologies techniques.

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux

LE FRANÇAIS DANS L' UNION EUROPÉENNE

La France, le grand-duché de Luxembourg, la Communauté française Wallonie-Bruxelles et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, ont signé récemment un Plan pluriannuel* pour le français, en vue de l'élargissement de l'Union européenne.

Ce plan, en plusieurs points, prolonge les actions déjà engagées en 2000 et 2001. Il porte sur :

– la formation en français des diplomates, fonctionnaires, agents des pays candidats à l'adhésion, et des fonctionnaires des institutions européennes ;

– la formation des interprètes francophones à la pratique des langues des pays candidats ;

– la formation des traducteurs francophones et des pays candidats à l'usage des langues européennes ;

– le développement des techniques de l'information et de la communication pour favoriser l'usage du français.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce plan en faveur de la langue française et du plurilinguisme, mais nous nous interrogeons sur les moyens prévus pour le mettre en œuvre. Il ne faudrait pas que cette annonce se réduisît à une déclaration de bonnes intentions.

Marceau DÉCHAMPS

* Le texte complet est disponible (contre 2), sur simple demande au secrétariat de DLF.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 10

PLUME D'OR 2002

Ce concours lancé en 2001 n'était qu'un mince plumet, auquel trente Alliances françaises avaient déjà participé. Cette année, une bonne centaine d'Alliances s'y sont inscrites, 3 000 candidats, de la Papouasie à Saint-Domingue, en passant par la Pologne et les États-Unis.

Pourquoi un tel enthousiasme ? Ces étudiants étrangers, âgés de 18 à 70 ans, apprennent le français par besoin économique, par curiosité intellectuelle, ou tout simplement par amour. Mais ils se sentent si loin de la France, et, surtout, tellement oubliés ! Ce concours les rassure : nous sommes là et nous pensons à eux.

Voici ce que nous a écrit, sur parchemin incrusté d'or, un étudiant de Bombay, le 6 octobre 2001 : « *Apprendre une langue étrangère à 8 000 km de son lieu d'origine n'est pas évident. Mais des concours comme ceux que vous organisez nous stimulent et nous encouragent à continuer des études françaises.* »

Que le **sénateur André Ferrand**, représentant des Français de l'étranger, trouve ici l'expression de notre profonde gratitude, car si ce concours peut avoir lieu, c'est bien grâce à lui. Son soutien moral et l'aide financière accordée par le Sénat nous permettent de mener à bien ce projet de vaste envergure.

Françoise de OLIVEIRA

Toute notre reconnaissance va à notre ami

Henri Robeiri,

mécène qui, avec générosité, soutient notre action.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 11

AU LYCÉE FRANÇAIS DE MADRID...

Que répondre à la question posée par cette amie de l'un de nos adhérents ? Traductrice dans les organisations internationales, anglaise, de père anglais et de mère française, mariée à un Espagnol, elle vit depuis quelques années en Espagne et a choisi d'inscrire ses enfants, dès la maternelle, au lycée français de Madrid, parce qu'elle souhaitait « leur transmettre la culture et la langue françaises ».

Peux-tu m'expliquer pourquoi cette année, en classe de cinquième, nos enfants sont en train de lire *L'Île au trésor*, de Robert Louis Stevenson, et *Sa Majesté des mouches*, de William Golding, en classe de français ? Quel est le critère qui détermine le choix d'œuvres anglaises ? J'aimerais poser la question au ministère de l'Éducation et aux défenseurs de la langue française... Ma réaction est-elle démesurée ?

NDLR : À vous, amis lecteurs, de mener une enquête : vos réponses seront transmises aux intéressés.

LE SÉNAT AU SECOURS DU FRANÇAIS

Après l'examen du budget 2002 des Affaires étrangères par la commission sénatoriale des affaires culturelles, le sénateur Jacques Legendre – rapporteur de cette commission – a donné un avis négatif sur ce budget, en ce qui concerne la Francophonie.

Tout en reconnaissant la stabilité budgétaire, la commission sénatoriale a voulu par son avis négatif dénoncer, comme chaque année, « *des abandons, des reculs, des renoncements* » dans le domaine de l'emploi de la langue française en France.

Pour illustrer son propos, le sénateur Legendre a cité les affaires de la loi Murcef (documents de la COB, *cf.* p. 54) et du Protocole de Londres sur les brevets européens. Il cita enfin Alain Decaux, de l'Académie française, qui avait rédigé deux articles fin 2001, dans

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 12

Le Monde et *Le Figaro*, proclamant « *la survie du français, cause nationale* ».

Le sénateur Legendre conclut ainsi son intervention : « *En proposant cette année le rejet des crédits de la Francophonie, la majorité de la commission des affaires culturelles affirme sa volonté de ne pas céder à l'engourdissement et à la bureaucratisation qui guettent, et exige avec force que la Francophonie retrouve l'imagination, l'élan, la détermination qui assureront son avenir.* »

Le texte complet de l'intervention du sénateur Legendre est disponible par internet sur notre site DLF, dans le chapitre « Textes politiques ».

Marceau DÉCHAMPS

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie | **de chez nous** | **et d'ailleurs**

L'UIJPLF est devenue l'**UPF**; (Union internationale de la presse francophone).

• Signalons :

– dans la revue *Nouvelles de Flandre* (n°15 de nov. - déc. 2001), un bel article sur le « bon usage » de l'internet.

Spreewenlaan 12, B-8420 De Haan
mél. : apff@dmnet.be
tél. : +32(0)59 23 77 01

– dans *La Libre Belgique* (15 décembre 2001), un article sur Edgar Fonck, président de l'Association pour la promotion de la francophonie en Flandre, éditeur des *Nouvelles de Flandre* : « *promoteur de la langue de Molière afin qu'elle ne devienne pas* [...] *culture de seconde main* ».

– un excellent annuaire « Jumelages et Coopération 2001-2002 », publié par l'**AFAL** (Association francophone d'amitié et de liaison), destiné à créer de fructueux échanges entre établissements scolaires et professeurs francophones de tous pays.

Inscriptions :
AFAL, 5, rue de la Boule-Rouge 75009 Paris,
tél. : 01 47 70 10 83, téléc. : 01 47 70 07 69,
mél. : afal-France@voila.fr
site : http://site.voila.fr/afal_france

MAROC :
Naissance d'un nouveau quotidien, tiré à 30 000 exemplaires : *Aujourd'hui le Maroc*. Ce journal, qui se veut apolitique, est dirigé par l'ancien rédacteur en chef de *Maroc-Hebdo*, Khalil Hachimi.

• **VIETNAM** :
L'APEFE (Association pour l'enseigne-ment du français à l'étranger) participe à une expérience de classes bilingues. En mai 2000, on comptait 687 classes et plus de 20 000 élèves et, en 2001, 588 ont passé le baccalauréat bilingue.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 13

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie | **de chez nous** | **et d'ailleurs**

Le saviez-vous ?
Il existe depuis 11 ans une association, NAMASTÉ, qui, en accord avec l'Alliance française, initie de jeunes Népalaises à la langue française.

• **AUSTRALIE** :
L'Alliance Champlain nous signale que le premier festival francophone, organisé notamment par les consulats de France et du Liban, s'est déroulé avec succès pendant la seconde quinzaine d'octobre. L'objectif des organisateurs était de valoriser la langue française et d'encourager les autorités australiennes à soutenir l'enseignement du français.

• **SUISSE** :
– Invité par le Conseil fédéral à donner son avis sur un avant-projet de loi fédérale concernant les langues nationales, le gouvernement jurassien a consulté le parlement cantonal. Plusieurs députés se sont prononcés sur ce texte et ont dénoncé le canton de Zurich, qui fait passer l'enseignement de l'anglais avant celui du français. Certains rejettent le « sabir atlantique », d'autres rappellent le risque de germanisation de l'adminis-tration fédérale.

– Sous le titre « Nous résisterons, Messieurs les Suisses allemands ». *Le Quotidien jurassien* du 23 janvier dénonce l'emploi toujours plus grand d'anglicismes par Swisscom et il conclut :
« *Merci, Messieurs les Suisses allemands. Mais gardez votre anglais pour vous, le français est une si belle langue !* »

– La Communauté romande du pays de Fribourg a condamné un récent arrêt du Tribunal fédéral autorisant la scolarisation en allemand d'un enfant résidant dans la commune francophone de Granges-Paccot, à la périphérie de Fribourg. Cette décision, dit-elle, « *participe au travail de sape entrepris pour reléguer le principe de territorialité hors du champ constitutionnel* ».

– Les journalistes du *Temps* auront 5 FS d'amende pour chaque faute d'ortho-graphe, de syntaxe ou de vocabulaire pendant le mois de février (entendu sur *France-Inter* le 5 février).

– Le 16e Salon international de la Presse et du Multimédia se tiendra à Genève du 1er au 5 mai 2002.

• **L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE** :
– apportera un soutien financier à sept entreprises de presse sélectionnées parmi les 33 dossiers qu'elle a reçus dans le cadre de son programme d'appui à la presse francophone du Sud. Prochaine réunion du Fonds en mai 2002.

Informations : Marie-Soleil Frère
Mél. : marie-soleil.frere@francophonie.org
AIF, Direction cinéma et média
tél. : 01 44 37 32 74, téléc. : 01 44 37 32 42.

– dans le cadre de son programme « Image », a retenu 20 films, sur les 45 proposés, par le Fonds francophone de production audiovisuelle. Ils recevront une aide de plus de 700 000 euros.

Informations : Mme Souad Houssein
Mél. : souad.houssein@francophonie.org

– Un site internet pour la Journée internationale de la Francophonie :
http://20mars.francophonie.org

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie | **de chez nous** | **et d'ailleurs**

• **PRIX LITTÉRAIRE FRANCE-ACADIE 2001**, attribué à Jacques Ouellet pour son roman : *La Revanche du Pékan* (éditions La Grande Marée, Nouveau-Brunswick), en présence notamment de M. Chrétien, ambassadeur du Canada en France.

• Présidé par le comédien Stéphane Freiss et sa femme Ursula, le prix **SAINT-VALENTIN 2002** a été décerné, au Ritz, le 11 février, au Suisse romand Thierry Luterbacher, pour *Un Cerisier dans l'escalier* (éditions Bernard Campiche, 2001), son premier roman.

• Les secrétaires généraux de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'Union latine, de l'Organisation des États ibéro-américains, de la Coopération ibéro-américaine et de l'Organisation internationale de la Francophonie préparent la prochaine rencontre internationale, qui aura lieu à Salamanque à l'automne 2002. Ces associations rassemblent, à elles cinq, 79 États et gouvernements et représentent 1,2 milliard d'hommes.

• La conférence de l'AIF a renouvelé le mandat de **M. ROGER DEHAYBE** comme administrateur général de l'Agence pour quatre ans.

• **MADAGASCAR**
Aux 4es Rencontres de la création chorégraphique de l'Afrique et de l'océan Indien, à Antananarivo, trois compagnies ont été récompensées : en partenariat avec RFI, l'AFAA (Association française d'action artistique) leur permet de faire une tournée qui a commencé au Palais de Chaillot au mois de janvier.

• SUIVI DU DOSSIER **RFI** À NEW YORK
La tranche d'information de RFI du matin, du lundi au vendredi, est rétablie depuis le 4 février 2002, sur WNYE (91.5 FM) New York.

Du lundi au vendredi, les horaires sont les suivants : de 6 h 30 à 7 h 10 et de 22 h à 1 h. Le samedi et le dimanche : de 6 h 30 à 9 h et de 23 h à 1 h.

• Un colloque organisé par le bureau de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie auprès de l'Union européenne se tiendra à Bruxelles (au Parlement de la Communauté française de Belgique, rue Royale) les 19 et 20 mars 2002 sur le thème : « **LE FRANÇAIS EN EUROPE ET DANS LE MONDE** »

• Le **CENTRE WALLONIE-BRUXELLES** propose, en association avec le Centre de la chanson d'expression française, le 8e *Tremplin des interprètes*, destiné à révéler et à primer de nouveaux interprètes. Sélection publique le jeudi 11 avril (entrée gratuite), finale et concert le vendredi 12 avril (entrée : 15 /10).
Accès : 46, rue Quincampoix, 75004 Paris.

• À Bruxelles, **l'Observatoire international de la langue française** (OILF) vient d'être créé :
370, rue au Bois, 1150 Bruxelles.
Antenne en France : 122, rue de Paris, 92100 Boulogne.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 15

LES LANGUES DE L'EUROPE

LANGUES ET IDENTITÉ EUROPÉENNE

Le 22 janvier 2002, dans le cadre de « l'atelier Europe », de l'Accueil des Françaises à Bruxelles, ***Andréa Benda****, linguiste, coordinatrice pour la langue française à la Commission européenne, est venue animer une conférence sur le thème « Langues et identité européenne ». En voici le résumé.*

> *« Ma présence parmi vous est due à mon adhésion à un débat qui a cours dans les institutions communautaires et dans les associations de défense des langues. Mes conclusions n'engagent pas la Commission, mais sont des éléments qui peuvent servir à enrichir ce débat. »*

Objectifs

Donner quelques clés pour comprendre un sujet qui suscite bien des controverses et où l'émotion joue un rôle important. Se poser la question du rapport entre les langues et l'identité européenne conduit à réfléchir sur la nature des éléments constitutifs de cette identité ; à étudier ensuite le cadre juridique dont se sont dotées les institutions européennes en ce qui concerne l'usage des langues, les difficultés rencontrées dans la pratique, celles qui sont envisagées dans le cadre de l'élargissement ; à suggérer, enfin, ou à proposer des solutions pour respecter les richesses intellectuelles et culturelles dont les langues sont porteuses.

I. Éléments constitutifs et symboles de l'identité européenne

L'Union européenne, soucieuse de donner aux citoyens des symboles de leur identité, s'est dotée d'un drapeau, d'un hymne, l'*Hymne à la joie*, d'une devise : « l'unité dans la diversité », d'un passeport identique, avec des contenus différents selon les pays. Quant à l'euro, ses pièces illustrent bien la devise : une face commune à tous les pays, l'autre spécifique à chacun. La langue, elle, est une composante de l'identité de chacun, certainement la plus importante. Un débat linguistique s'ouvre au sein des institutions, dont la presse française et anglaise se fait l'écho : faut-il à l'Union européenne « une langue commune partagée » ou « des langues communes » ou encore « une langue unique » ? Là est le cœur du débat : une ou des langues pour l'Europe ? Des fonctionnaires inquiets se

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 16

demandent si l'Union européenne n'est pas en train, dans les faits, de sacrifier sa diversité linguistique sur l'autel de l'unicité.

II. La réalité

Le cadre juridique

Le Règlement n°1 d'avril 1958 pose le principe de l'égalité des langues dans l'Union. Il est complété à chaque élargissement. « Les langues officielles » des institutions sont aujourd'hui l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le finnois, le français, le grec, l'italien, le néerlandais, le portugais et le suédois. Les institutions ont néanmoins le pouvoir de déroger à ce principe pour certaines catégories de documents. Ainsi, par exemple, la Commission a désigné le français, l'anglais et l'allemand comme langues de travail et langues de procédure.

Une réalité de plus en plus complexe

Au début, avec six pays et quatre langues, il était facile de maîtriser deux ou trois langues. Aujourd'hui, avec 15 pays et 11 langues, et demain avec 27 pays et 21 ou 22 langues, les difficultés s'amplifient. S'ajoutent les problèmes d'identité : exemple extrême, les Maltais vont probablement adopter l'anglais comme langue officielle. Néanmoins, ils défendent le maltais, langue du peuple, pour des raisons d'identité et de démocratie. Dans ces conditions, le maltais ne devrait-il pas devenir une des langues officielles ou, à tout le moins, « une des langues des traités » ?

La dérive du tout anglais, ou le « bruxellish » pour demain

L'anglais, qui domine la scène linguistique internationale, semble aussi dominer la scène européenne au détriment des autres langues. Pire, se développe à Bruxelles, au sein des institutions, un jargon, le « bruxellish », sorte d'anglais hybride devenu un véritable outil de communication. Les fonctionnaires qui observent ces dérives dénoncent la communication interne exclusivement rédigée en anglais, et redoutent ce monolinguisme appauvrissant pour la pensée.

III. Les enjeux : langue unique ou multilinguisme ?

L'idée d'une langue unique peut séduire

À l'avenir, le citoyen connaîtra sans doute assez d'anglais pour circuler dans l'Union européenne et dans le monde. Aussi, certains se demandent

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 17

pourquoi il faudrait conserver plusieurs langues : pourquoi, en définitive, ne pas suivre l'évolution « naturelle » observée dans le cadre de la mondialisation ? D'autres invoquent l'efficacité et les coûts de traduction. Mais les langues ne s'apparentent pas aux monnaies. Elles ne peuvent être soumises aux seuls critères d'efficacité et d'utilité.

Le multilinguisme, seul garant de l'identité européenne

Représentant des enjeux politiques, économiques et culturels, le multilinguisme est directement lié à la démocratie : chaque citoyen doit connaître la loi dans sa langue, se faire entendre, comprendre et s'exprimer dans sa langue. Le multilinguisme permet de respecter le principe de non-discrimination et facilite l'accès au marché unique aux acteurs économiques. Même si on sait écrire dans une langue étrangère, on pense et on écrit mieux dans sa propre langue. Une langue simple outil de communication est *de facto* réductrice. En outre, traduire et interpréter contribuent à enrichir le patrimoine linguistique et donc à construire notre identité européenne.

IV. Le défi de l'élargissement

Conserver le principe de la diversité linguistique dans le travail quotidien des institutions constitue un des défis de l'élargissement. Le plus gros obstacle n'est pas le coût du multilinguisme (coût actuel, 2 euros par citoyen et par an, 3 euros après l'élargissement), c'est l'augmentation en progression géométrique du nombre de couples de langues. L'élargissement amplifiera les difficultés de traduction et de diffusion des textes auxquelles vont s'ajouter des questions de logistique et d'effectifs. On déplore déjà une pénurie de linguistes professionnels pour certaines langues.

Une volonté politique qui tarde

Il n'y a pas de politique linguistique à la Commission. Dans la perspective de l'élargissement, un effort intensif de formation s'impose. Si rien n'est décidé, l'anglais dominera, consolidant les hiérarchies officielles et officieuses entre les langues. Certes, M. Védrine et M. Fischer sont intervenus l'été dernier, car ils craignaient qu'une simplification des procédures ne conduisît au monolinguisme. Ils ont donc exigé le maintien des trois langues de travail de fait : français, anglais et

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 18

allemand. Certes, des budgets sont débloqués par les autorités françaises pour assurer des formations linguistiques. Il n'empêche qu'au quotidien c'est l'Administration qui décide, et que le tout anglais gagne.

Quelles solutions ?

Pour que la pensée européenne reste riche, diverse, multiple, constitutive de l'identité européenne, il est impératif d'adopter plusieurs langues communes partagées qui représentent les grandes familles linguistiques. Car les langues véhiculent des pensées et des cultures différentes.

Le Parlement a, le premier, adopté une décision instituant un multilinguisme intégral, aménagé pour garantir la pleine égalité entre les langues et respecter la légitimité démocratique des élus.

À la Commission, le fonctionnement interne peut s'accommoder d'un nombre limité de langues, à condition de respecter leur usage et de ne pas recourir systématiquement à l'anglais. Il faut maintenir au moins les trois langues de travail actuelles. Et pourquoi pas, un jour – avec la conscience d'ouvrir la boîte de Pandore –, ajouter une langue slave ?

Quelles conclusions ?

Après un débat nourri et des questions multiples soulevées par les participants, on peut conclure que les choix linguistiques de l'Union européenne auront des conséquences sur son rayonnement dans le monde. L'avenir linguistique de l'Europe est l'affaire de tous. Il appartient à chacun d'œuvrer pour que chaque langue de l'Union trouve sa place sans dominer. Comme l'a bien souligné Claude Hagège : « La diversité est dans la nature, mais elle n'est pas pour autant assurée. En conclusion, il est bon d'aider la nature. »

Le débat est réel. Il est important d'y réfléchir en gardant en mémoire ce qu'Ella Haasse et beaucoup d'écrivains nous rappellent : « Ma langue est ma patrie. »

Mireille CORTES et **Claire GOYER**

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 19

LA QUESTION LINGUISTIQUE EN EUROPE

À Bruxelles, des fonctionnaires européens ont fondé un Groupe d'action langues (GAL), destiné à faire respecter la diversité linguistique et culturelle de l'Europe, et mettre un frein à la domination de l'anglo-américain. Dans ce cadre, ***Anna Maria Campogrande*** *a rédigé un canevas pour un « Code de bonne conduite » qu'elle a adressé à M. Romano Prodi, président de la Commission européenne. Les lignes directrices de ce document sont reprises ci-dessous.*

1. La notion culturelle

On considère généralement qu'à l'intérieur des institutions européennes, existent *grosso modo* deux grands blocs, se réclamant l'un de la culture latine et l'autre de la culture anglo-saxonne.

On oublie beaucoup de choses, et notamment la culture germanique, laquelle, ne fût-ce que dans sa *forma mentis*, prend une tournure plus latine qu'anglo-saxonne. L'adhésion de pays d'Europe centrale ne peut que lui donner un nouvel essor.

L'Europe a besoin, aussi et avant tout, de sa dimension gréco-latine. Et les institutions européennes, dans la mise en œuvre effective de la démocratie et de l'État de droit, ne peuvent se passer de la rationalité, de la logique et de la rigueur de la pensée gréco-latine.

L'Europe doit prendre en compte « sa » réalité et accorder de l'espace aux multiples cultures qui en constituent la richesse. Ce qui signifie que l'Europe ne peut fonctionner sur la base d'une seule langue véhiculaire, en l'occurrence l'anglais, sous peine d'un aplatissement suicidaire et inacceptable. Elle ne peut donc rester inactive : elle doit réfléchir, décider, planifier, agir.

2. La notion démocratique

Les membres fondateurs, afin de placer tous les citoyens sur un plan d'égalité, face aux institutions et à la réglementation qui s'ensuit, aux possibilités qu'elles offrent, avaient décidé que toutes les langues de la Communauté auraient rang de langues officielles.

Ensuite, pour des raisons pratiques, la Commission européenne a décidé de réduire à trois le nombre des langues de travail : allemand, français, anglais, sans toucher pour autant au statut de « langue officielle » des autres. Malgré cette discrimination *de facto* pour de nombreux fonctionnaires européens,

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 20

restaient saufs la notion de culture et le droit des ressortissants des États membres à communiquer avec la Commission et les autres institutions européennes dans leur langue.

À l'heure actuelle, on a l'impression que les ressortissants de la culture anglo-américaine détiennent le privilège unique de parler « la langue planétaire ». Il est inacceptable que les ressortissants des États membres, lorsqu'ils s'adressent à la Commission et aux institutions pour obtenir des informations, dans les domaines les plus divers, doivent écrire en anglais et se contenter d'une réponse en anglais. Personne, au sein des institutions et sur le terrain, dans les États membres, ne devrait être obligé de s'exprimer, par écrit et oralement, dans une langue qui n'appartient pas à la culture dans laquelle il s'est formé.

Nous sommes en présence d'une nouvelle sorte de colonisation, linguistique et culturelle, par le biais de laquelle les Anglo-Américains planifient, consciemment ou inconsciemment – le bénéfice du doute leur est accordé –, la disparition de toutes les autres cultures, les plus anciennes et les plus florissantes, berceaux de la civilisation occidentale.

À l'heure où un certain nombre de pays de l'Europe travaillent ensemble dans un but d'intégration, il faut privilégier les langues qui marquent notre spécificité. La sauvegarde de cette spécificité est un devoir à l'égard des citoyens européens, sauf à placer dans le berceau de l'Europe réunifiée le germe de la discorde et du conflit.

Dans l'immédiat, pour rétablir un minimum de démocratie linguistique, il faut exiger que tous les nouveaux fonctionnaires puissent comprendre les trois langues de travail.

À terme, le système linguistique doit être révisé, en augmentant le nombre de langues de travail. Il faudra néanmoins se poser la question de la précision et de l'efficacité des différentes langues pour traduire certains concepts, et de leur rôle dans la structuration de la pensée. Il va de soi qu'un tel processus demande un effort conjoint de toutes les parties intéressées : l'effort nécessaire pour passer de l'unilatéralisme à la réciprocité et pour donner corps à une véritable Communauté de cultures et de valeurs, la seule possible et durable parce que démocratique et juste, celle de l'« unité dans la diversité ».

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 21

LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Les emplois recommandés ou déconseillés*

MAPPEMONDE n. f. XIIe siècle, *mappamonde*. Emprunté du latin médiéval *mappa mundi*, proprement « carte du monde ».

Représentation cartographique plane de toutes les parties de la sphère terrestre, divisée en deux hémisphères dont chacun est circonscrit dans un cercle. *Le mode de projection de la mappemonde est différent de celui du planisphère.*

Par ext. *Mappemonde céleste*, carte représentant en projection la position des étoiles en deux cercles placés côte à côte.

Il est fautif d'utiliser ce terme pour désigner une sphère représentant le globe terrestre.

I. MÉMOIRE n. f. XVe siècle. Issu du latin *memoria*, de même sens.

1. Faculté qu'a l'esprit de fixer, de conserver et de rappeler des idées, des connaissances acquises, des évènements, des images, des sensations, des états de conscience antérieurs. *Avoir une excellente, une mauvaise mémoire.* [...]

Par méton. L'esprit, en tant qu'il exerce cette faculté. *Imprimez, gravez cela dans votre mémoire.* [...]

Loc. adv. *De mémoire*, en se servant de sa seule mémoire, [...].

Expr. *Avoir la mémoire courte*, être oublieux. [...]

2. Action, effet de cette faculté de l'esprit ; souvenir. *Je n'ai pas mémoire de cela*. [...]

Loc. prép. *En mémoire de*, pour transmettre et perpétuer le souvenir de. [...]

Loc. adv. *De mémoire d'homme*, aussi loin que remontent les souvenirs. [...]

LITURG. CATHOL. L'usage a consacré la formule *L'Église fait aujourd'hui mémoire de tel saint*, elle en fait commémoration dans l'office du jour.[...]

Spécialt. Souvenir, réputation bonne ou mauvaise qui reste d'une personne après sa mort. *Honorer la mémoire d'un bienfaiteur*. [...]

On doit éviter l'usage récent qui confond dans le mot *mémoire* la faculté de se souvenir et le souvenir lui-même. Cette confusion est entretenue par une expression telle que *devoir de mémoire*, dans laquelle il signifie à la fois « commémoration » et « recherche de la vérité historique ».

3. INFORM. *Mémoire d'un ordinateur*, d'une machine électronique, etc., dispositif permettant à l'ordinateur, à la machine d'enregistrer des données, de les conserver et de les restituer. *Mémoire centrale*, celle de l'unité centrale d'un ordinateur. *Mémoire morte*, dont les données enregistrées ne peuvent être modifiées, par opposition à *mémoire vive*, dont les données enregistrées peuvent être modifiées (*mémoire vive* doit être préféré à l'anglais *Random Access Memory* et à l'abréviation *RAM*, *mémoire morte* à *Read Only Memory* et à l'abréviation *ROM*).

* Extraits des fascicules MAÎTRISER à MARTEAU-PIQUEUR (27 mars 2001) et MARTEL à MÉRITOIRE (30 novembre 2001) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

MOTS EN PERDITION

CACOGRAPHE n. m., personne qui fait de nombreuses fautes d'orthographe. Remarque : si le mot est en péril, celui qu'il désigne, par contre, est en pleine prospérité... hélas !

CACOGRAPHIE n. f.

1. Orthographe fautive ; anciennement, méthode d'enseignement consistant à introduire volontairement dans un mot une faute d'orthographe pour la faire corriger par les élèves. Ex. :
« *La cacographie a été à peu près abandonnée.* » (Larousse.)

2. Mauvais style. Ex. :
« *Je relève un bel exemple de cacographie dans un article de Henry Bataille sur Lucien Mühlfeld.* » (Gide.)
Remarque : on rencontre chez Proust le verbe *cacographier*.

CALEMBREDAINE n. f., bourde, propos extravagant et vain, plaisanterie cocasse. Ex. :
« *On peut se battre pour des passions confuses, on ne peut pas se battre toujours pour des calembredaines.* » (Malraux.)

CARICATURIER n. m., écrivain qui fait des caricatures, des charges, à la différence du caricaturiste, artiste s'adonnant au genre de la caricature. Ex. :
« *Lui* [Tallemant des Réaux]*, le caricaturier du* XVII*e siècle...* » (Cousin.)

CASSADE n. f., bourde qu'on invente, mauvaise excuse, défaite, de l'italien *cacciare*, « chasser, pousser », puis de *cacciata*, « cassade au brelan ». Ex. :
« *Un valet* [...] *l'avait galantement payé d'une cassade.* » (Régnier.)

CÉDULE n. f., autrefois, petit morceau de papier où l'on écrivait quelque chose pour servir de mémoire ; écrit par lequel on reconnaissait une dette. Ex. :
« *Ésope écrivit une cédule par laquelle Nectenabo confessait devoir deux mille talents à Lycerus.* » (La Fontaine.)

CHACUNIÈRE n. f., mot de plaisanterie signifiant « la maison de chacun ». Ex. :

« *Et chacun dans sa chacunière*
Se retira sans faire bruit. » (Scarron.)

Jean TRIBOUILLARD

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 23

ACCEPTIONS ET MOTS NOUVEAUX*

ACTION ÉCLAIR (pour *hit-and-run*) : Opération financière ou bancaire menée rapidement et visant à saisir une bonne occasion. (Domaine : Économie et finances/Banque-Marchés.)

ADOBE n. m. (pour *adobe brick*, *adobe*) : **1.** Brique durcie au soleil, fabriquée à partir de terre essentiellement argileuse, délayée et mélangée à de la paille ou de l'herbe sèche hachée. **2.** Par extension, matériau constitué par assemblage de briques de ce type. (Domaine : Bâtiment.)
Note : En Afrique, on utilise plutôt le terme ***banco***.

AFFACTURAGE (pour *factoring*) : Opération ou technique de gestion financière par laquelle, dans le cadre d'une convention, une entreprise gère les comptes clients d'entreprises en acquérant leurs créances, en assurant le recouvrement pour son propre compte et en supportant les pertes éventuelles sur des débiteurs insolvables. (Domaine : Économie et finances.)
Note : Une variante en est l'affacturage à forfait (appelé en anglais : *forfeiting*).

AFFACTURER (pour *factor [to]*) : Pratiquer l'affacturage.

AFFACTUREUR (pour *factor*) : Entreprise pratiquant l'affacturage.

AILERETTE (pour *winglet*) : Dérive verticale d'un aéronef, située en bout d'aile. (Domaine : Sciences et techniques spatiales-Aéronautique.)

AMARRAGE (pour *hard docking*) : Opération réalisée dans l'espace et destinée à rendre mécaniquement solidaires des engins spatiaux. (Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.)
Note : L'antonyme d'*amarrage* est ***désamarrage***.
Voir aussi : accostage (*DLF*, n° 202, p. 22).

ARRIÈRE-PAYS PORTUAIRE (pour *Hinterland* [All.]) : Zone d'influence et d'attraction économique d'un port. (Domaine : Transport/Transport maritime.)
Note : Dans l'usage, l'emploi du terme *arrière-pays* est fréquent.

AS (pour *ace*, équivalent admis) : Balle de service réussie, l'adversaire n'ayant pu la toucher. (Domaine : Sport/Tennis.)
Note : On parle de ***service gagnant*** dans le cas où l'adversaire a touché la balle.

---

* Extraits du *Répertoire terminologique (Révision des listes antérieurement publiées)*, publié au *Journal officiel* (22 septembre 2000), par la Commission générale de terminologie et de néologie.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 24

C A F É

Dans un bol à la maison ou dans une tasse au bistro, ce petit noir est indispensable à beaucoup pour commencer la journée.

La légende le fait naître au Yémen : Kalddi, le berger, remarque que ses chèvres ont bien de l'énergie après avoir brouté les fruits rouges d'un arbuste sauvage. Et c'est de l'autre côté de la mer Rouge, en Éthiopie, que se trouvent les plus anciennes traces de culture du caféier. Une petite ville yéménite devient un important centre de négoce au XVe siècle. Son nom : Moka. Il demeure pour désigner des variétés de café, avec *arabica* et *robusta*.

Les Arabes parlent de *qahwa*, les Turcs de *kahvé*, les Italiens de *caffè* (avec deux *f*). Francisé, *café* (un *f*) désigne d'abord le lieu où l'on boit cet excitant, puis la boisson elle-même.

Allongé ou bien serré, le café a ses fanas, qui vous parlent de fragrance (la somme du goût et de l'arôme), de corps et d'acidité, d'amertume et d'acidulé, de suavité et de fadeur. Ainsi, le moka lavé a une odeur de fleur, le café d'Haïti un goût de pomme et celui du Guatemala est épicé.

Quand le petit noir est raté, il devient *jus de chaussette* ou *lavasse*, et *chirloupe* dans le Nord. Et quelle que soit la cafetière, traditionnelle, à l'italienne, à piston, à dépression, à filtre ou express, une règle est intangible : « café bouillu, café foutu ! »

Patrice LOUIS

C O N T R Ô L E

Plus encore que l'abus de mots étrangers, il faut déplorer la tendance à employer des termes communs avec l'anglais dans un sens qu'ils n'ont pas chez nous. D'*alternative* à *trivial* via *initier*, l'inventaire s'allonge sans trêve, tandis que se multiplie le nombre des pratiquants. Cette situation, qui remonte aux dernières décennies, a suscité quelques

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 25

réactions visant surtout des cas récents, alors que de plus anciens n'ont guère ému : ainsi *contrôle*, que les Anglais nous ont pris pour signifier « maîtrise », alors que, du fait même de son origine, il ne peut s'agir que de **vérification**.

Il s'agit d'une contraction (de même qu'*entracte* ou *passavant*) de **contre-rôle**, où le premier terme a le sens de « copie », comme dans *contrefaçon*. Quant à *rôle*, la notion d'un personnage de théâtre se réfère au document écrit portant le texte que l'acteur aura à réciter sur scène. Et auparavant, le *rôle* n'était qu'une liste, comme l'évoquent, entre autres, les *enrôlements volontaires* de la première République ou, de nos jours encore, en langage maritime, le *rôle d'équipage* qui ailleurs se dit : *état nominatif du personnel*[1]. Et pourquoi *rôle* ? Simplement parce qu'autrefois les parchemins se manipulaient roulés en cylindre.

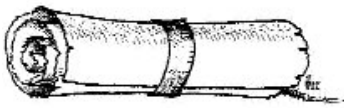

Le *contre-rôle* est né sous l'Ancien Régime du fait des armées, alors composées de mercenaires organisés en compagnies ayant chacune un capitaine, recruteur de ses hommes et leur chef au combat [2]. Il louait ses services au monarque, moyennant une rémunération proportionnelle à l'effectif, lequel était attesté par la copie de son *rôle* fournie à l'Administration royale. Un délégué de celle-ci venait sur place, *contre-rôle* en main, s'assurer de la concordance entre le document et la troupe présentée par le capitaine.

La notion de moyen s'est transférée au fait de son emploi, puis a connu une diversification progressive. Le *contrôle* porte sur les bagages dans les aéroports, sur l'acuité visuelle ou sur la pression d'un pneumatique. Mais *c'est toujours vérification*, et non exercice du pouvoir. Messieurs les Anglais, vous n'avez pas tiré les premiers !

Louis BARTHÈS

(1) Dans la *Farce du cuvier*, aux supplications de sa femme risquant la noyade, le mari répond : « *Ce n'est pas à mon rollet* », citant la liste des obligations ménagères que lui imposent épouse et belle-mère.
(2) *Cyrano*, acte IV, Casteljaloux : « *J'ai payé ma compagnie. Elle est à moi.* »

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 26

OXYOLOGIE

Une nouvelle spécialité est née dans le domaine de la médecine : l'*oxyologie*, pratiquée par les *oxyologues*.

Il s'agit de la médecine dite « d'urgence », confiée à des médecins formés à intervenir dans une foule de situations plus ou moins graves, requérant des prises de décision aussi rapides que compétentes.

La racine grecque *oxy* signifie « aigu, pointu, perçant, intense, acide... ». On la retrouve dans les mots *oxygène*, *oxymore*, *oxyton*, *paroxysme*...

Vive donc les oxyologues, dont nous pouvons tous avoir besoin un jour ou l'autre !

Nicole VALLÉE

UN PIED TROP PLEIN

« *À vendre, maison de plein-pied* », dit l'annonce. S'agit-il d'une maison nomade, pourvue de membres inférieurs ? Pas du tout. Le rédacteur a tout simplement confondu, confusion fréquente, *plein* avec *e* et *plain* avec *a*.

Plein est issu d'une racine indo-européenne pel-, ple-, « être empli de ». Par le grec *plethos* ou le latin *plenus*, cette racine est à l'origine d'un grand nombre de mots contenant plus ou moins explicitement l'idée de... *plénitude*, comme on peut en juger par l'énumération qui suit : *plantureux*, *plénipotentiaire* (qui a pleins pouvoirs), *emplir*, *accomplir* (mener une tâche jusqu'à son plein achèvement), *compliment* (le plein de louanges), *complet*, *replet*, *complément*, *supplément*, *suppléant* (destiné à combler une vacance éventuelle), *plus*, *plusieurs*, *pluriel*, *pléthore*, *pléonasme* (un trop-plein de mots !), le préfixe *poly*, comme dans *polygame* (qui a « plein » de femmes !), etc.

D'une autre racine indo-européenne, *Pela-*, *pla-*, « ce qui est étendu et plat », **plain** (XIIe siècle) signifie « plan, uni ». Le mot ne survit plus en français actuel que dans *plain-chant* et *plain-pied* précisément, lieu où l'on se déplace à pied, toujours sur le même plan, sans avoir à grimper des marches. Ce plain-là est apparenté à une famille de mots évoquant l'idée de *surface*, d'*étendue sans relief*.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 27

Pour certains d'entre eux et leurs dérivés, le rapport est évident : *plaine*, *plan*, *plage*, *paume*, *palme*, *aplanir*, *planer*, etc.

Il l'est un peu moins pour d'autres : *piano*, de l'italien *piano forte*, « doux-fort », où *doux* équivaut à « sans relief sonore » ; *napalm* de *Na*, symbole chimique du sodium, et du début de *palmitate* (tiré de l'huile de palme) ; *pélagique*, du grec *pelagos*, « surface de la mer » ; *archipel*, d'*archipelagos*, « mer principale », désignant la mer Égée et ses chapelets d'îles, celles-ci finissant par prendre collectivement le nom de la mer où elles se trouvent...

Bref, on le voit, que son vendeur ait le pied plat ou le pied creux, cette maison sans étages est bien une maison de plain-pied avec *a* et trait d'union.

Bernard MOREAU-LASTÈRE
Section de Bordeaux

G Ê N E

Ce mot est une contraction de l'ancien français *gehenne*, substantivation du verbe *gehir*, « avouer sous la torture ». La racine latine est la même que celle de *gésir*, défectif que l'on retrouve surtout au cimetière, dans l'expression *Ci-gît* qui, il y a mille ans, avait encore le sens d'« être étendu pour subir la torture ». De la torture physique, le sens est passé au tourment moral au figuré, et au simple malaise physique au propre. (Le *scrupule* est ainsi dans son sens étymologique le « petit caillou pointu » entré dans la chaussure et qui vous gêne pour marcher, et dans son sens actuel « la contrainte morale » qui gêne votre action.) On en trouve la trace sémantique dans l'ancien haut allemand *jehan*, « avouer ».

L'antonyme de *gêne* est *bien-être*. Dans le sens particulier de « manque d'argent, embarras pécuniaire », le contraire de *gêne* est *aisance*. L'allemand a gardé le sens originel dans l'adjectif *gehemmt*, « gêné », alors que l'anglais a adopté la filiation latine *discomfort*, « la gêne ».

Bernie de TOURS

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 28

BAN, TURBAN ET TALIBAN

Ban. Apparu à la fin du XIIe siècle, ce mot, issu du francique **ban* qui a donné en haut allemand *ban*, « ordre sous menace, juridiction... », connut plusieurs sens, d'abord pour qualifier une proclamation officielle, publique. Montesquieu écrit : « *Avant le combat, la justice faisait publier trois bans.* » Cette habitude s'est maintenue dans la proclamation d'un projet de mariage (*publication des bans* dans une paroisse, trois dimanches de suite). Il pouvait s'agir aussi d'un arrêté municipal fixant la date de certains travaux agricoles (*ban de moisson*, *de vendange*), selon une tradition féodale. Effectivement, ce terme qualifiait la convocation des vassaux directs du roi pour le service militaire – *on convoque le ban*, fraction la plus valide de la population, *et l'arrière-ban*, constitué des personnes moins valides, appelées seulement en cas de détresse. On parlait aussi de *four à ban* ou *four banal*, de *moulin à ban* ou *banal* pour une installation collective amenant à payer une redevance au seigneur. Un *ban* pouvait être encore une sentence d'exclusion, synonyme de *bannissement*. On pense à l'héroïne malheureuse de la célèbre chanson d'étudiant *La Romance du quatorze juillet* : « *Mise au banc de la cour d'assises, comme à celui d'la société...* ».

On dit parfois *être en rupture de ban*, pour « être affranchi des contraintes de son état ». Par dérivation, « roulement de tambour » pour précéder une proclamation (*ouvrir*, *fermer le ban*). En Europe centrale, le *ban* est le chef d'un **banat**, par exemple : « *... Pierre, vice-roi ou ban de Croatie* », célébré par Saint-Simon. Le mot est employé de nos jours pour parler d'applaudissements rythmés (*un ban d'honneur*, *un ban bien battu*).

Forban. En 1247, ce mot fut formé à partir du précédent, au sens de « bannissement ». Puis, en 1505, il qualifia un pirate entreprenant à son profit une expédition maritime armée sans autorisation. L'origine est un ancien *forbannir* usité jusqu'au XVIIe siècle, depuis *fors* : « hors du territoire ». *Forban* prit tardivement le sens de « plagiaire », pour un auteur s'emparant indûment du bien d'un confrère.

Restons à la mer, avec un fonds souvent néerlandais.

Hauban. Dans la marine, c'est un cordage ou un câble métallique servant à assujettir un mât par le travers ou par l'arrière. Plus précisément

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 29

un **galhauban** concerne les mâts supérieurs (déformation de *cale-hauban*, où *cale* est un impératif). Pour signifier « câble principal d'un navire », l'ancien scandinave avait *höfudbenda*, depuis deux mots germaniques *Haupt*, « tête », et *Band* « lien ».

Caban se dit d'un manteau court en gros drap de laine à deux rangées de boutons (quatre, dans la marine). L'origine est arabe : *qaba*, « manteau d'homme », transitant par l'italien de Sicile *cabbanu* et l'espagnol *gaban*.

Raban vient du néerlandais *raband*, pour désigner une tresse ou une sangle servant à fixer (*raa*, « vergue » ; *band*, « lien »), d'où le verbe **rabaner**.

Ruban est encore un emprunt (1260) au moyen néerlandais *ringhband*, « collier ». On disait d'ailleurs plus souvent *riban* : « *Je vousdrois estre le riban qui serre ta belle poitrine* » (Ronsard). C'est une étroite bande d'étoffe, servant d'ornement, mais aussi d'attache. Sa forme a conduit à divers sens dérivés, propres et figurés (*ruban de la Légion d'honneur*, *ruban d'eau*, *ruban adhésif*, *ruban de Reil* en anatomie du cerveau...). Il en viendra **rubaner**, **enrubanner** (écrit avec un seul *n* au XIIe s.), **rubanier**, pour un fabricant et un marchand spécialisés en rubans.

Scriban. D'abord écrit *scribane* au XVIIe siècle, ce mot serait né en 1749 pour décrire un secrétaire à tiroirs, d'origine flamande, surmonté d'un corps d'armoire. La racine est évidemment le latin *scribere*, « écrire ».

Allons davantage vers l'Est...

Risban est un terme de fortification, désignant un terre-plein garni de canons, pour la défense d'un port. La source est allemande, *Rissbank* : « banc d'arrachement ».

Turban (1538) fut d'abord écrit *tolliban* (Commynes). L'intérêt pour « *la coiffure de plusieurs peuples orientaux, anciens et modernes, entre autres les Turcs* » (Littré) se manifesta en même temps que les premières relations de la France avec l'Empire ottoman (on était peu sûr de la transcription exacte et on écrivait *turbant*, *tulban*... pour le turc *tulbent*, issu du persan *dulbänd)*. Faut-il rappeler que **tulipe** (1600) est la

transposition du turc *tülbend*, proprement « plante turban », mot appliqué à la fleur blanche dont la forme est celle de la coiffure masculine ?

Oliban. Nom synonyme d'*encens*, sécrétion blanchâtre d'un petit arbre (*Boswellia carterii*) des régions désertiques du Yémen. L'origine est la racine sémitique *Ibn*, donnant l'idée de blancheur, présente dans plusieurs noms propres : riche de brebis fournissant du lait (blanc), c'est *Laban*, cousin d'Abraham, tandis que *Liban* désigne la montagne au sommet blanc de neige.

Taliban est le pluriel de l'arabe *taleb* qui signifie « avide d'apprendre » – et c'est un sens religieux dérivé qui a été donné par les Pachtouns.

Pierre DELAVEAU*
Cercle Ambroise-Paré

* Le Pr Pierre Delaveau vient de recevoir le prix Médecine et Culture 2001, décerné par l'Institut des sciences de la santé. Rappelons qu'il a publié récemment (*cf. DLF*, n° 202, p. 61) *Vademecum du vocabulaire de la santé* (Masson éditeur, 2001, 376 p., 26,07).

A B O R I G È N E *

Ce mot est substantif et adjectif. Les aborigènes ne sont pas seulement des habitants d'Australie, ce sont les habitants originaires d'un pays quel qu'il soit. Étymologiquement, ce sont les habitants ou mieux la race originaire d'un pays par opposition à ceux qui sont venus s'y installer. C'est très semblable à l'*indigène*, qui est né dans le pays où il vit, et cela se dit non seulement des êtres humains, mais aussi de tous les êtres vivants, plantes ou animaux. C'est à ne pas confondre avec *arboricole*, qui signifie « qui vit dans les arbres », mais il ne s'agit que de singes et d'oiseaux.

Jean-Marie DUBOIS de MONTREYNAUD*

* Extrait de l'ouvrage publié par le Pr Jean-Marie Dubois de Montreynaud (*cf. DLF*, n° 202, p. 60-61) *Pour l'amour du français* (Glyphe & Biotem éditions, 2001, 428 p., 38,50).

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 31

VIRUS

Dans le langage courant, on parle souvent à tort et à raison de virus – ils ont bon dos lorsque le diagnostic hésite et tarde à s'établir !

Étranger au vocabulaire roman et devenu un terme technique en latin classique, **virus** était un neutre sans pluriel. Il signifia d'abord « suc de plante, humeur, sperme », et encore « venin des animaux » ; puis il désigna un « poison » en général, souvent avec l'idée d'âcreté, d'amertume, ce qui convient davantage aux produits végétaux. Ce mot passa en français (1478) pour désigner d'abord un produit issu du corps, par exemple du pus ; de là naquit l'idée d'une contagiosité alors de cause inconnue – il est important de souligner que nos aïeux savaient distinguer la notion de contagiosité de celle d'épidémie. On classait les maladies vénériennes, jugées impures, dans le groupe des virus.

Dès 1694 est utilisée l'expression *virus de la rage*. Pasteur et ses élèves dégageant la notion de vaccin, on parlera pendant quelque temps de *virus vaccin*. Il faudra attendre 1918, année de la meurtrière épidémie de la grippe dite espagnole, pour que *virus* prenne son sens actuel, celui d'un « microorganisme traversant les filtres même de haute porosité qui servent à arrêter les microbes ». On dit alors *virus filtrant*. Au cours du XXe siècle, l'étude des virus se développe, bénéficiant de nombreux progrès scientifiques et techniques, grâce en partie au microscope électronique, qui permet de voir ces organismes vivants, et avec leur structure symétrique qui rejoint celle des cristaux. Leur taille va de 10 à 300 nanomètres (millionièmes de millimètre) et ils ne peuvent survivre qu'en parasitant des cellules animales (certains sont adaptés aux cellules végétales, par exemple le virus de la mosaïque du tabac), provoquant des maladies anciennement connues ou découvertes récemment : pensons, en particulier, aux virus des hépatites et à ceux des fièvres hémorragiques africaines de haute actualité. Le virus est constitué d'une particule d'acide nucléique entourée d'une coque ou capside, le tout pouvant être enveloppé d'un peplos (de *peplum*, « tunique », tandis que *capsa* signifie « boîte »).

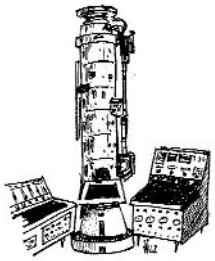

Au sens figuré, *virus* entra dans le langage révolutionnaire (1793) pour désigner un « principe moral de contagion ». De nos jours, on parle plus faiblement de *virus de la lecture*, *du jeu* ou *des voyages*. C'est par un nouveau glissement métaphorique que *virus* passe en informatique pour désigner une « instruction parasite qui vient perturber le fonctionnement d'un logiciel ».

Mot dérivé, *virulentia*, « puanteur » en bas latin, a donné *virulence*, d'abord au sens de « pus d'une plaie, contagieux et corrosif », puis de « nocif pour l'organisme ». Au XVIIIe siècle, on commença à parler au figuré de *virulent*, par exemple pour des propos, tandis que le sens s'est précisé en bactériologie (1888) : *la virulence d'un germe*, *un germe virulent* se disent couramment pour indiquer la capacité d'un agent microbien de se développer dans un organisme envahi, en provoquant un état pathologique ; la virulence n'est pas une propriété permanente et intrinsèque d'une espèce bactérienne donnée.

Les maladies virales existent depuis longtemps (ex. : herpès, variole), mais leur nature n'a été individualisée qu'au début du XXe siècle. Il a fallu alors donner rapidement des noms aux maladies elles-mêmes et aux agents viraux, d'où leur allure hétérogène.

Pour la fièvre jaune, on parle de **virus amaril** (de l'espagnol *amarillo*, « jaune »), classé dans la famille des Flaviviridae, par référence au *flavus* latin. Celui-ci fournit également *ora*, « bord », pour donner *our* ou *orl*, en vieux français, à l'origine d'**ourlien**, pour qualifier le virus des oreillons. *Poxvirus* marque son origine anglaise : *pox* est « une éruption, une pustule » ; le *smallpox* est la « variole » et le *cowpox* se rapporte à la « maladie de la vache ». Il en vient *Poxviridae* pour le nom de la famille qui groupe donc les *Orthopoxvirus*, agents de la variole et de la vaccine, *Parapoxvirus*, à l'origine de verrues contagieuses, *Avipoxvirus*, agent de la variole aviaire, *Capripoxvirus*, qui cause la clavelée de la chèvre. Le *Leporipoxvirus*, célèbre par la myxomatose du lapin, depuis *lepus*, *leporis*, « lièvre », et encore *Entomopoxvirus*, qui s'attaque à de nombreux insectes (*entomos*, « incisé », en grec), et enfin *Suipoxvirus* provoquant la variole porcine (*sus* signifiant le « porc »). Rappelons que

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 33

durant le règne de Louis XVI, on protégeait (immunisation avant la lettre) par inoculation, de bras à bras, de pus d'un varioleux à forme clinique atténuée ; mais cette pratique n'était pas sans danger. Aussi, le procédé de Jenner connut-il un rapide succès : celui-ci avait été informé par des fermiers du Sussex que les vachers mis au contact de vaches atteintes de *cowpox* ne contractaient jamais la maladie humaine.

Le terme *Retrovirus* est probablement le plus souvent prononcé. *Retro* s'explique par le fait que le cycle de ce virus, responsable du syndrome d'immunodéficience acquise humaine (SIDA), emprunte les services d'une enzyme spécifique, la transcriptase inverse, pour la construction de son ADN.

Faute de mieux, les virologues, défrichant un vaste territoire presque sans repères, n'ont pas hésité à forger des mots composites où domine l'acronyme. Il en est ainsi d'*Arbovirus*, depuis *arthropode borne virus*. De même, dans *Orthohepadnavirus* se retrouvent *hepar*, *hepatos*, le « foie », en grec, et DNA, abrégé de l'anglais *deoxyribonucleic acid*, rendu par ADN en français, tout cela pour ne concerner qu'un seul genre, celui de la grippe véritable. À noter en passant que les préfixes grecs *ortho* et *para* reçoivent ici des emplois conventionnels qui n'ont rien à voir avec ceux du vocabulaire chimique.

L'expression *virus ECHO* ne fait pas allusion à la célèbre nymphe grecque, mais assemble les initiales de *Enteric Cytopathogenic Human Orphan*, ce dernier mot soulignant que lors de sa découverte, on ne savait pas lui attribuer de maladie correspondante. Depuis les choses ont changé : ce virus attaque en particulier les nourrissons.

Il serait fastidieux pour les lecteurs de voir défiler l'ensemble des virus et des maladies virales. Mais on peut espérer que ces quelques notes les aideront à mieux comprendre les nombreuses allusions faites ici et là à la présence des virus dans notre vie courante. Et le voyage médical aux antipodes déjà entrepris pourra continuer.

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 34

PARIS BRÛLE-T-ELLE ?

Telle est la question que nous pose, tout feu tout flamme, un lecteur de Merville : ne se serait-on pas fourvoyé en traduisant par « *Paris brûle-t-il ?* » la trop célèbre question d'Adolf Hitler au général von Choltitz ? Et le féminin n'eût-il pas mieux convenu à cette ville que les poètes ont aimée comme on aime une maîtresse ? Question épineuse s'il en est, et à laquelle nous ne saurions répondre dans le cadre étroit de ce seul article. Gardons-nous, en tout cas, de nous réclamer un peu trop vite de l'envolée lyrique du général de Gaulle, le 25 août 1944 à l'Hôtel de Ville : « *Paris outragé ! Paris brisé ! Paris martyrisé ! Mais Paris libéré ! Libéré par lui-même...* » Si l'on constate, en effet, que le chef de la France libre penchait sans équivoque pour le masculin (il est vrai que la capitale venait de faire la preuve de ses mâles dispositions !), il ne s'agissait plus là de la ville proprement dite, encore moins des monuments que l'ennemi se proposait de faire sauter, mais de ses habitants, ce qui est tout différent. L'une des seules règles nettes en la matière précise bien que le masculin est de rigueur quand, par métonymie, c'est la population qui est en cause. Notre Mervillois aurait beau jeu de faire valoir que le Führer en voulait, lui, aux hauts lieux de l'architecture parisienne bien plus qu'aux Parisiens. Pour une fois, la caution gaulliste ne nous sert donc de rien !

À l'appui de la thèse de notre lecteur, la tradition : toutes les villes, jadis, étaient du féminin, à l'instar du nom commun qui les désigne. Cela dit, l'usage actuel tendrait plutôt à une extension du masculin, et il semble que Paris n'y ait pas échappé. Les poètes, d'ailleurs, n'ont pas été les derniers à s'y conformer : Baudelaire parle *du* sombre Paris, Apollinaire *du* beau Paris, Cocteau d'un Paris *inconnu*. Quant à Aragon, il *le* trouve plus *déchirant* qu'un cri de vitrier. Pourquoi ce singulier revirement ?

(*À suivre.*)

Bruno DEWAELE*

* Auteur d'*À la fortune du mot* (*cf.* p. 61).

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 35

TEL QUEL OU *TEL QUE* ?

Une confusion est souvent constatée dans l'utilisation des locutions *tel quel* et *tel que*.

Tel quel (**telle quelle**, etc.) est une locution composée de deux adjectifs qui s'accordent avec le nom auquel ils se rapportent, et qui signifie « tel qu'il est (telle qu'elle est, etc.) », c'est-à-dire dans l'état où se trouve l'être ou la chose ainsi qualifié.

Tel que (**telle que**, etc.) est une locution composée d'un adjectif (tel), qui s'accorde avec le nom auquel il se rapporte, et d'un pronom relatif (que), qui introduit obligatoirement une proposition subordonnée. Elle est synonyme de **comme**.

On dira donc :

– *Vos livres sont un peu défraîchis, mais je les achète* ***tels quels*** (c'est-à-dire *dans l'état où ils se trouvent*).

– *Racine peint les hommes* ***tels qu****'ils sont* (c'est-à-dire *comme ils sont*).

Et l'on évitera la formule si fréquente : « Je vous les achète *tels que.* »

La locution *tel que* (*telle que*, etc.), dont les deux termes ne peuvent être dissociés lorsqu'elle est employée dans le sens de « comme », ne doit elle-même pas être confondue avec l'expression similaire, mais dont les deux termes sont dissociables, dans laquelle l'adjectif *tel* exprime un degré suffisamment important dans la manière d'être ou d'agir pour qu'il en résulte une conséquence :

– *C'est une charge* ***telle qu****'il ne peut la soulever.*

Ce qui peut également se dire :

– *C'est une* ***telle*** *charge* ***qu****'il ne peut la soulever.*

Maurice AUBRÉE
Section de Dinard-Rennes

DÉSACCORDS SUR L'ACCORD

La syntaxe de la langue française possède une règle d'accord qui s'exprime en peu de mots, et qui semble *a priori* d'une logique imparable et d'une application facile :

– un verbe s'accorde en genre et en nombre avec son sujet ;

– un pronom relatif, quelle que soit sa fonction, est du genre et du nombre de son antécédent immédiat.

La plupart du temps, la règle énoncée ci-dessus est correctement suivie, en particulier lorsqu'un pronom relatif, sujet de verbe, a comme antécédent un autre pronom, personnel (je, tu, il...) ou démonstratif (celui, celle...). Ex. :

« *Toi qui sèches les pleurs des moindres graminées...* » (Chantecler.)

« *Celui qui met un frein à la fureur des flots...* » (*Athalie*.)

Telle est donc la norme ; mais qu'en est-il de l'usage ? Regardons comment les plus grands écrivains sont quelquefois conduits à transgresser cette règle, afin d'introduire dans leur discours une nuance ou une touche personnelle, ce qui leur est possible en utilisant la figure de rhétorique connue sous le nom de *syllepse* ; elle consiste à faire l'accord des éléments d'une phrase, non suivant la grammaire, mais selon l'idée ou l'image qui habite l'esprit de l'écrivain au moment où il écrit. Cela peut paraître aberrant, mais n'en est pas moins vrai et d'application somme toute assez fréquente ; quelques exemples vont éclairer le sujet.

Lorsque Racine écrit dans *Iphigénie*

« *Je ne vois plus que vous qui la puisse défendre.* »

l'accord grammatical correct demanderait :

Je ne vois plus que vous qui la puissiez défendre.

Mais la pensée de l'auteur quand il écrit sa pièce est la suivante :

Et vous êtes le seul qui puisse la défendre. (Encore un alexandrin !)

Et voilà comment s'explique l'accord, ou le désaccord, de syllepse de personne introduit dans le vers de Racine !

Racine est d'ailleurs un auteur assez coutumier de ce genre de libertés prises avec la grammaire. Un autre exemple, tiré d'*Athalie,* vous en convaincra :

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 37

« Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin. »

Voilà une bien belle syllepse de nombre, et un mode d'écriture permettant à un écrivain d'exprimer les plus subtiles nuances de sa pensée.

Il est pourtant des cas où la syllepse a bon dos. Lorsqu'on lit dans une lettre de Paul Valéry la phrase suivante :

« *Ce n'est pas moi qui courrait après le temps perdu...* »

on peut certes penser que l'auteur avait dans l'esprit alors qu'il écrivait

Je ne suis pas un homme qui courrait après le temps perdu.

Mais pourquoi donc ne l'avoir pas écrit comme nous venons de le faire ? On est en droit de se demander s'il s'agit vraiment d'une syllepse de personne, ou d'un *lapsus calami*, ou d'une faute d'orthographe ou de typographe. Cette interrogation demeure désormais sans réponse.

Joseph SANS
Cercle Blaise-Pascal

EXTRAITS DE *LA LETTRE* DU CSA*

Une solde

Le mot solde n'est féminin qu'au sens de « rémunération versée aux militaires » et dans l'expression *être à la solde de quelqu'un*, c'est-à-dire être payé pour défendre ses intérêts. La solde des militaires a toujours été un mot féminin. Emprunté, en 1465, à l'italien *soldo* (paie, salaire, au sens premier : un sou), ce mot a tout de suite pris le genre de son synonyme en ancien et moyen français : une *soldee*.

Un solde

En ce qui concerne le mot solde au sens de « ce qui reste à payer d'une somme due » ou de « différence entre le crédit et le débit », il n'est apparu dans notre langue qu'à la fin du XVIe. Après quelques hésitations entre féminin et masculin, c'est le masculin qui l'a emporté, par souci de distinguer ce substantif de son homonyme, *la solde du militaire*.

Les marchandises vendues au rabais ont, quant à elles, toujours été dénommées au masculin. Dans cette acception, *solde* est un mot plus récent, datant de 1866, qui a d'abord été employé pour désigner un coupon, un reste d'étoffe dans l'argot des marchands.

* NumØro 147 (janvier 2002).

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 38

SOUVENIRS, SOUVENIRS

La distinction entre les deux verbes français *rappeler* et *se souvenir* est plus subtile qu'entre les deux équivalents anglais *to remind*, « rappeler ou remémorer quelque chose à quelqu'un », et *to remember*, « se souvenir ». Dans son sens concret, identique à son sens étymologique, le verbe *rappeler* signifie « faire revenir une personne ou un objet à une position précédemment occupée en l'appelant » : *rappeler quelqu'un sous les drapeaux*, *rappeler tel véhicule pour pièces défectueuses*. Le rappel est donc le fait d'une contrainte ou d'un agent extérieurs.

Il en va de même dans son sens abstrait, relatif à la mémoire. Le rappel, à l'esprit du sujet concerné, d'un fait passé, d'une règle à suivre ou de toute autre notion est le fait, soit d'une personne ou d'un évènement extérieur au sujet (*rappeler à l'ordre*), soit du sujet lui-même, dans un effort ou une volonté de remémorisation, ou sous une influence extérieure, ce qui conduit à la forme pronominale *se rappeler*.

En revanche, le verbe *se souvenir* implique un retour à l'esprit spontané de faits passés ou de notions diverses, qui affleurent à la surface de la mémoire et reviennent en tête sans aucun effort, ou tout au plus par association d'idées. Des exemples comme :

– Rappelle-toi nos vacances au bord de l'eau ; – Je m'en souviens fort bien !

– Ce nœud à mon mouchoir est censé me rappeler quelque chose, mais quoi ? Je ne m'en souviens plus !

illustrent bien la différence entre *rappeler* et *se souvenir*.

Signalons enfin que *rappeler* (ou *se rappeler*) est transitif direct : *je me le rappelle* ; *je ne me le rappelle pas*.

Jacques POUJADE

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 39

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *OIR* (SAUF *EOIR*) (suite)

Après avoir (*DLF*, n° 201), choir, déchoir, échoir (*DLF*, n° 202).

FALLOIR

C'est un verbe impersonnel, le seul qui n'exprime pas un phénomène naturel comme pleuvoir, neiger, etc. Il n'est usité qu'à l'infinitif, au participe passé (uniquement pour former les temps composés) et à la troisième personne du singulier de tous les temps et modes. Ce verbe n'a pas d'origine latine, il a été formé à partir des formes archaïques de *faillir*, au sens de « manquer de » : *il faut*, *il faudra*, *il faudrait*, *qu'il faille*. L'analogie avec le verbe *valoir* (*il vaut, il vaudra, il vaudrait, qu'il vaille, il a valu)* a entraîné la forme *falloir*, qui a gardé les formes archaïques de *faillir*, citées plus haut, et a pris les autres au modèle *valoir* ; d'où sa conjugaison actuelle : *il faut*, *il fallait*, *il fallut*, *il faudra*, *il faudrait*, *qu'il faille*, *qu'il fallût*, *il a fallu*. Il signifie aujourd'hui « être nécessaire », sens dérivé de « manquer de » ; mais il a conservé ce sens à la forme pronominale *s'en falloir*.

PLEUVOIR

Les verbes *pleuvoir* et *repleuvoir* sont impersonnels.

Ils n'ont que la 3e personne du singulier de tous les temps et tous les modes : *il pleut*, *il pleuvait*, *il plut*, *il pleuvra*, *il pleuvrait*, *qu'il pleuve*, *qu'il plût*, *il a plu*. Ils peuvent avoir un sens personnel, figuré seulement, à la 3e personne du pluriel et au participe présent : *les coups pleuvent*, *pleuvaient... pleuvant*, *ont plu*.

SAVOIR

Le futur de l'indicatif et le présent du conditionnel changent le *v* en *u* par transformation ou confusion de ces lettres (*cf. avoir*). L'impératif et le participe présent sont formés sur le radical du présent du subjonctif et non de l'indicatif. On a donc : *je sais*, *je savais*, *je sus*, *je saurai*, *je saurais*, *que je sache*, *que je susse*, *sachant*, *su*, *j'ai su*, *sache*, *sachons*, *sachez*.

Philippe LASSERRE

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 40

À PROPOS DE QUELQUES EXPRESSIONS...

L'AS

Le latin *as*, génitif *assis*, désignait l'unité de monnaie romaine devenue synonyme d'une valeur insignifiante. Ainsi : « *perdere omnia ad assem* » (Horace), « perdre jusqu'au dernier sou » ; « *assem habeas, assem valeas* » (Pétrone), « un sou tu as, un sou tu vaux » (le bien fait l'homme).

C'est pourquoi, **ne pas valoir un as**, c'était, dans l'ancien français, être quantité négligeable.

Mais comme il avait fini par désigner, à Rome, l'unité de différentes mesures (poids, longueur), l'as latin exprima aussi, en opposition à n'importe quelle division, l'idée de totalité, comme dans la tournure *heres ex asse*, « légataire universel ».

« *Au jeu de dés*, précise Claude Duneton, *l'as ou "un"* [...] *n'a jamais été un signe de gain ou de chance dans le maniement des petits cubes à six faces.* » Il en va différemment dans le jeu de cartes où, portant le numéro *un*, l'as nomme la carte la plus forte ; et c'est de cette idée d'unicité qu'est née celle d'exceptionnelle supériorité qui s'attache, par exemple, à un militaire de valeur ou au champion des champions, appelé **l'as des as**.

Mais pourquoi la locution **as de pique** s'est-elle appliquée à un individu par dénigrement ? « *Celui-ci*, je cite encore Duneton, *doit sa fâcheuse réputation au fait qu'il ressemble au croupion d'une volaille à cause de sa forme.* » Et l'on dit qu'il est **fichu** (ou **ficelé**) **comme l'as de pique** quand sa laideur tient d'abord à son accoutrement. Exemple :

« *C'est fichu comme l'as de pique ; cela se coiffe comme balai de crin et une fois que cela a levé le petit doigt en buvant sa tasse de thé comme sa mère, cela se figure avoir atteint le summum de la grâce et de la féminité.* » (Jean Anouilh.)

Ajoutons que, pour signaler un nez gros et plat, le romancier Charles Sorel a écrit : « *Son nez était fait en **as de trèfle**.* »

Disons encore que, dans la locution argotique **plein aux as**, se retrouve le sens de carte maîtresse, pour signifier « plein d'argent ».

Jean TRIBOUILLARD

DLF203.QXD 08/07/2003 17:43 Page 41

LES FIGURES DE CONSTRUCTION (suite)

Après anacoluthe *(*DLF*, n° 201),* anastrophe*,* anthorisme *et* antimétabole *ou* antimétathèse *ou* antimétalepse *(*DLF*, n° 202), voici :*

APOSIOPÈSE n. f., du grec *apo-siôpêsis*, « action de s'interrompre en parlant », ou **RÉTICENCE** n. f., du latin *reticere*, formé de *re* et *tacere*, « se taire obstinément ». C'est une figure dans laquelle on interrompt volontairement sa phrase en laissant entendre ce qui n'est pas dit, ce qui donne souvent plus de force à la partie non exprimée.

Ah ! si je voulais, je pourrais vous dire... mais je préfère me taire.

« *Ah ! que vous savez bien, cruelle... mais, Madame,*
Chacun peut à son choix disposer de son âme. » (Racine.)

ASYNDÈTE n. f., du grec *a-sun-detos*, « non uni, sans lien ». C'est une figure dans laquelle on supprime une conjonction de coordination pour rendre la juxtaposition plus expressive.

« *On a tué ton père, il était l'agresseur.* » (Corneille.)

On peut lui ôter la vie, on ne peut lui ôter ses victoires.

Le drapeau français est bleu, blanc, rouge.

En latin : « *Veni, vidi, vici.* » (César.)

CHIASME n. m., du grec *chiasmos*, « disposition en croix, comme le *x* de l'alphabet ». C'est une figure dans laquelle les termes d'un membre de phrase se retrouvent dans un membre de phrase contigu, mais croisés.

« *De villanelle un jour, un jour de fandango.* » (Brassens.)

« *Donner, afin que Dieu qui dote les familles*
Donne à vos fils la force et la grâce à vos filles. » (Victor Hugo.)

« *Ces murs maudits par Dieu, par Satan profanés.* » (Victor Hugo.)

« *Plus mon petit Liré que le mont Palatin*
Et plus que l'air marin la douceur angevine. » (Du Bellay.)

Philippe LASSERRE

VOIR ET *VOIRE*

La ressemblance entre ces deux mots donne peut-être à penser que l'un serait une variante orthographique de l'autre, d'où les fautes que nous constatons parfois dans leur emploi. Il n'en est rien.

Voir est un verbe qui s'est ramifié au fil du temps. L'indo-européen *weid-,* « voir », fournit deux mots de base, l'un latin, *videre*, l'autre grec, *idein* d'où naîtront deux grandes familles.

De la première citons : *revue,* « révision » (d'un partage) – *proviseur*, « administrateur d'un collège ou d'un lycée » (celui qui prévoit et pourvoit) – *providence*, « prévoyance divine » – *prudence* (*prudentia*, « sagesse prévoyante ») – *visage* (*visus*, « apparence », ce que l'on voit en premier chez une personne) – *belvédère* (*bello*, « beau », et *vedere*, « voir »). Et ainsi, avec les dérivés, une centaine de mots.

De la seconde : *idée* (*idea*, « forme conçue par la pensée », selon Platon) – *idole* (*eidôlon*, « image ») – *kaléidoscope* (*kalos*, « beau », *eidos*, « aspect », *skopein* « observer, regarder ») – *histoire* (de *histôr*, « qui cherche », d'où *historia*, « enquête ou récit »). Plus d'une trentaine, et quelques suffixes.

Voire est un adverbe issu du latin *verus* « vrai ». On lui attribue deux fonctions,

– de réserve, de doute : *Il prétend que la situation va s'arranger. Voire !*

– de surenchère : *Ce sera une bonne, voire une excellente année* (et même). Ce dernier emploi fait dire parfois que l'expression *voire même* est pléonastique. Bien des spécialistes réfutent cette affirmation. L'Académie l'accepte sans réserve dans la huitième édition de son dictionnaire. Voici, fidèlement reproduite, la définition qu'elle donne :

« *VOIRE. adv. Vraiment. Il s'emploie comme réponse à la fois ironique et dubitative à une assertion trop catégorique.* C'est le plus grand écrivain de cette époque. - Voire.

Il signifie aussi Même. Tout le monde était de cet avis, voire monsieur un tel, qui n'est jamais de l'avis de personne. *On le joint souvent au mot* Même. Ce remède est inutile, voire même pernicieux. »

Jacques PÉPIN

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 43

ESPACE DE MAUVAISE HUMEUR

Par Jean Brua

Au vent mauvais qui tout emporte,
que sont « à » et « dans » devenus ?
Quels Jourdain les croient lettre morte,
mots flétris, suris, malvenus ?*

* *Surir* : verbe neutre cité par Littré au sens d'« aigrir, se gâter » (fruit ou lait *suri*). Peu employé de nos jours, il pourrait se voir conférer, par dérision, un sens parallèle évoquant la corruption du discours par l'usage grandissant de la préposition *sur* en des formes où elle n'a que faire, sinon répandre les miasmes de l'air du temps (*cf. DLF*, n° 199, p. 37).

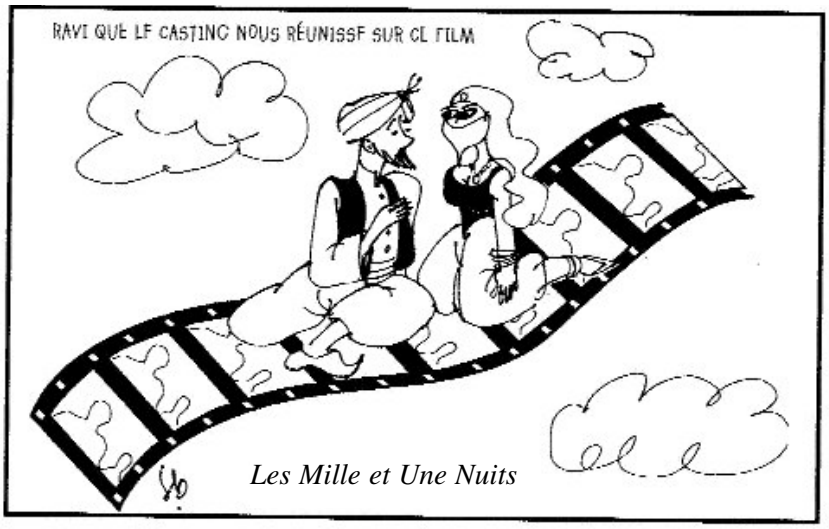

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 44

LE MAL ÉVOLUE, LA LANGUE S'ADAPTE

– Ouvrez bien la bouche, tirez la langue. Voilà ! Oh, comme le mal progresse !

– Mais, docteur, il faut bien que ma langue évolue...

– Non, monsieur, c'est la maladie qui évolue. La langue, elle, doit s'adapter, ce qui est la démarche opposée. Elle doit par exemple inventer de nouveaux mots pour de nouveaux concepts. Elle fait ainsi de nouvelles cellules pour rester saine. Elle évite par contre les cellules cancéreuses qui tuent les cellules actives.

Rappelez-vous : avant la maladie, vous disiez : « Où allons-nous ? Voir un film policier ? ». Aux premiers symptômes du mal, votre langue s'est mise à dire : « Où est-ce qu'on va ? Voir un thriller ? ». Maintenant, toute boursouflée, pas belle à voir, elle éructe : « On va où ? » Et même : « C'est où qu'on va ? »

– Alors, c'est une sale maladie ?

– Toutes les maladies sont laides et sales, monsieur.

– Quel métier difficile vous faites, docteur !

– Surtout décourageant... ce serait tellement simple si le malade avait envie de guérir...

Christian HERSAN

DANS TOUT, IL Y A MATIÈRE À RIRE

« *Quand tout va mal, et que vous cherchez votre décision, regardez vers les sommets : il n'y a pas d'encombrements.* » (Charles de Gaulle.)

« *Un homme devient grand, et tout à coup beaucoup de gens se font lierre, parce qu'il s'est fait chêne.* » (Rivarol.)

« *C'est un pessimiste plein de bonté. Il voit le monde aller de travers – mais il croit voir les gens marcher droit.* » (Michel de Saint-Pierre.)

Françoise FERMENTEL

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 45

Il faut rire avant que d'être heureux
de peur de mourir sans avoir ri.
(La Bruyère.)

EXTRAIT DU BÊTISIER

Pour la raison que rappelle la maxime en exergue, il ne m'arrive plus guère d'oublier le bêtisier qui, de temps à autre, m'accompagnait dans mes sorties pour s'exprimer, débordant de balivernes, sornettes, coquecigrues et autres calembredaines, au beau milieu des conversations, aux moments les plus sérieux de leur déroulement. C'est que si, jadis, j'en assurais le gouvernement, il échappe désormais à mon autorité, à la manière de l'enfant qui ne sait plus l'obéissance.

Sans être, pour autant, le seul que j'apprécie, le brie de Meaux constitue mon fromage préféré. J'aime aussi, parmi d'autres, le gruyère qui me paraît aujourd'hui céder la place à l'emmenthal, l'un et l'autre remarquables par les gros yeux qu'ils nous font.

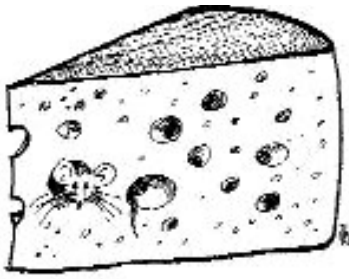

C'est l'existence de ces yeux multiples qui m'a plusieurs fois amené à présenter aux fromagères de service, et avec gravité, la requête suivante :

– Voulez-vous bien ne pas peser les trous ?... À la maison, on ne les mange pas !

Réactions assez neutres de la part des vendeuses comprenant mal, selon toute apparence, le sens de mon intervention jusqu'au jour où elle suscita la brusque réplique que voici :

– Vous ne mangez pas les trous ? Vous avez tort, Monsieur, c'est ce qu'il y a de meilleur !

Qui oserait encore prétendre que chez nous l'humour se meurt ?

Jean TRIBOUILLARD

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 46

GRÈVE DU ZÈLE... ET TOUT CE QUI S'ENSUIT...

Le 8 novembre 2001, sur France Info, on a pu entendre une bourde d'anthologie, reprise ensuite par de nombreux journalistes. Le spiqueur de service nous ayant dit que la police allait faire une grève du zèle, on était en droit de redouter le pire : des contredanses, en veux-tu en voilà, des vérifications d'identité à tout bout de champ, des descentes musclées de la brigade anti-gangs dans les maisons de retraite, des mises en garde à vue de bambins arrachés à leur garderie, etc. Eh bien, non ! Très vite, nous sûmes qu'il ne fallait pas s'inquiéter : le journaliste avait tout simplement fait un superbe contresens, car aussitôt après, il nous annonça que la police allait cesser, une journée durant, de dresser procès-verbal pour des peccadilles. L'intéressé – qui gagnerait décidément à revoir les cours de français de son école de journalisme – croit sans doute que *faire la grève du zèle* signifie « *s'abstenir de faire du zèle* », alors que cela veut dire au contraire « protester en faisant du zèle » (surtout lorsqu'on appartient, comme la police, à une catégorie de travailleurs qui n'a pas le droit de grève *stricto sensu* et qui est tenue d'assurer un « service minimum »).

François THOUVENIN

LA TÉLÉVISION FRANCO-ANGLO-AMÉRICAINE

Chacun peut mesurer l'imagination des producteurs et réalisateurs dans le choix des titres des émissions : « *Loft Story* », « *Star Academy* », et autres « *Popstars* ». Sans oublier le contenu : dans un récent « C'est mon choix », une des épreuves obligatoires permettant de juger les candidats consistait à chanter une chanson en anglais !

Devant cette invasion, que nous déplorons tous, je me suis amusé à faire un compte rendu d'un début de soirée devant la « télé » :

En *access prime time*, on nous proposait un *best of*, des *c1ips* d'une *star* du *show biz* souhaitant, sur les conseils de son *sponsor*, *booster* les ventes

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 47

de ses *compact discs* en *single* reprenant des tubes des *sixtie*s et des *seventies*, et matraqués dans tous les *nights* par les *DJs* lorsqu'il était au *top niveau* de sa carrière et faisait la une de la *press people*. Le *medley* de son dernier *one man show* en *live* était présenté comme un *must* par son *coach*. Très *clean*, ce *crooner play-boy* faisait un *flash-back* sur le *hit-parade* de l'époque des *box-offices* et des *juke-boxes*.

Ensuite, un *flash* annonça le *scoop* de la soirée... Je fis une pause pour échapper (un *jingle* les annonçait) aux éventuels *spots* des entreprises françaises (?) présentant les cartes *boom-boom* et *Pass*, des produits *light*, le livret *Bangoo*, les voitures *Jumpy, Scenic, Kangoo, Easy, Color line* et autres *Avantime* accompagnés de chansons américaines...

Puis, nous eûmes droit, cette fois en bon français (enfin presque...), aux *news*, *non-stop*.

No comment. Bye bye !

Claude CHAUSSEPIED

ERREUR D'AIGUILLAGE À LA SNCF

Notre grande société nationale fait depuis un certain temps une publicité axée sur le slogan :

« Elle est pas belle la vie »

Ce qui est incorrect, et à contresens.

Incorrect : il manque la moitié de la négation et une virgule.

Contresens : on veut dire avec enthousiasme que la vie est belle ? On sollicite une réponse affirmative ? Il manque un point d'interrogation (*elle [n']est pas belle, la vie ?*). Voulant « faire peuple », on lance une affirmation désabusée : le contraire de ce que l'on veut dire.

On aimerait que la SNCF restât sur la bonne voie.

Jérôme GOLL PERRIER

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 48

OFFRE D'EMPLOI

Jeune cadre, dynamique et moderne, recrute jeunes citoyennes pour animer ses soirées. Spécialités recherchées :

Grutière, arpenteuse, turbineuse, tôlière, grimpeuse...

...décolleteuse, palpeuse, aiguiseuse, écorceuse, usineuse, basculeuse, débitante, éplucheuse, lamineuse, malaxeuse, chanfreineuse, affûteuse, aiguilleuse, bichonneuse, étringleuse, aléseuse, taraudière, mortaiseuse, calibreuse, élastiqueuse, enduiseuse, écharneuse...

...bourreuse, décrasseuse, raviveuse, épépineuse, ébavureuse, grignoteuse, dévideuse, aspirante, enfourneuse, débogueuse...

et pour finir :

purgeuse, déchargeuse, extractrice, défourneuse, désosseuse, ravaleuse et essuyeuse.

Non ! il ne s'agit pas de trouvailles pittoresques, d'inventions truculentes et bouffonnes, de morceaux choisis des dialogues d'Albert Simonin ou de Michel Audiard ; ce ne sont là que les recommandations très officielles de la République française[1].

Pour encadrer les artistes dramatiques, on est naturellement à la recherche d'une *manageuse*. Peu importe qu'elle soit *skateuse, supportrice, rollseuse, rugbywoman* (*juniore* ou *séniore*), *docteure, auteure, flasheuse* ou *tour-opératrice*, qu'elle possède une formation de *sprayeuse, maréchale-ferrante, treckeuse, sapeuse-pompière, dérusheuse* ou *pédégère*, à partir du moment où la *coache* sait *manager* son *staff.*

(Adresser sa candidature à DLF qui transmettra.)

François LENTZ

(1) *Femme, j'écris ton nom...* (La Documentation française, Paris, 1999).

Cadeau de bienvenue !
tout nouvel adhØrent sera offert
un abonnement d un an,
pour la personne de son choix.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 49

UNE CIRCULAIRE INACCEPTABLE

Mme Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, Mme Florence Parly, secrétaire d'État au Budget, M. François Patriat, secrétaire d'État aux Petites et Moyennes Entreprises, au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation, ont signé une circulaire datée du 20 septembre 2001, concernant l'application de l'article 2 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Cette circulaire est un mauvais coup porté au respect du consommateur et à la langue française.

Elle se justifierait par de récentes décisions de la Cour de justice des Communautés européennes et précise que « *... l'article 2 de la loi [du 4 août 1994, NDLR] ne fait pas obstacle à la possibilité d'utiliser d'autres moyens d'information du consommateur, tels que dessins, symboles ou pictogrammes. Ceux-ci peuvent être accompagnés de mentions en langue étrangère non traduites en français, dès lors que les dessins, symboles ou pictogrammes et les mentions sont soit équivalents, soit complémentaires, sous réserve qu'ils ne soient pas de nature à induire en erreur le consommateur.* »

Les observateurs des pratiques commerciales savent très bien en quelle langue seront rédigées « *les mentions en langue étrangère non traduites en français* ».

Certes, l'usage des pictogrammes n'est pas nouveau et a prouvé son utilité. Mais cette circulaire va autoriser une généralisation de cette technique qui permet un contournement de l'obligation de traduction contenue dans les législations nationales. Il faut s'attendre à ce que la tendance, déjà sensible, s'amplifie et que les langues nationales, autres que l'anglais, disparaissent dans l'essentiel de l'information donnée aux consommateurs.

Nous avons demandé à Mme Tasca de retirer cette circulaire et avons alerté les associations de consommateurs et plusieurs parlementaires. Nous appuyons la démarche d'Avenir de la langue française, qui a engagé un recours gracieux avant saisine du tribunal administratif.

En attendant, nous avons le moyen de réagir : refusons, autant que possible, d'acheter les produits qui comportent sur l'emballage des indications en langue étrangère non traduites, même si elles sont accompagnées de pictogrammes, et faisons-le savoir aux commerçants.

Résistons avant de reconquérir nos droits !

Marceau DÉCHAMPS

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 50

DÉFENSE ET ILLUSTRATION, C'EST TOUT COMME

Il y a la splendeur des dahlias de l'automne, et la fragilité givrée de la rose de Noël, la première fleur de l'année. De même nature, discret, précieux, est le prix des Deux-Magots. Le tintamarre de la rentrée littéraire retombé, il couronne, à chaque janvier nouveau, un jeune écrivain dont l'avenir devrait entendre parler si la vie lui prête sa plume ; la bourse (7 700) qui lui est remise devant l'aider à emplir quelques encriers. René Mathivat, qui a présidé à la destinée du café des Deux-Magots jusqu'en 1993 (son fils Jacques lui a succédé), a raconté la naissance de ce prix littéraire : « *Il y a soixante ans, le jour où les Goncourt couronnaient André Malraux pour* La Condition humaine*, deux consommateurs, installés à la terrasse d'un café de Saint-Germain-des-Prés, décidèrent de créer un prix littéraire. Le jury, constitué dans l'instant, fut convoqué par petit-bleu pour l'apéritif du soir. À dix-huit heures, ce même jour, le prix des Deux-Magots fut attribué, à l'unanimité (ce ne fut pas toujours le cas par la suite), au premier roman d'un jeune écrivain, Raymond Queneau,* Le Chiendent. »

Un choix exemplaire, en ce sens que Raymond Queneau avait tenté avec ce premier roman de transposer en français de son époque le *Discours de la Méthode*. Défi singulier d'un jeune homme qui, pour avoir lu Proust et Céline comme il le fallait, avait constaté que « *le français que l'on écrit est au français parlé ce que le latin était au français médiéval* ». Pour prévenir « *l'écroulement catastrophique du français* » qu'il redoutait, Queneau a préféré, sa vie durant, « *botter le train au langage* », mais en se méfiant plus des mots que du langage lui-même. À lui, donc, les déformations (des *djines bleus* pour désigner l'inévitable blue-jeans), des à-peu-près moins misérables qu'ils ne le paraissent (la *choupe au chou*), l'orthographe phonétisée, comme Marcel Aymé avait ciselé « coquetèle », avant lui. Il faut ajouter que, si Raymond Queneau a joué avec les mots sans négliger pour autant son humour naturel, il a obéi strictement, logiquement plutôt, aux lois de la linguistique la plus savante.

Soixante-huit romanciers ou essayistes ont été couronnés à sa suite ; distingués, comme lui, parmi les écrivains qui ont choisi de raconter leur

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 51

quiétude désespérée et solitaire, et qu'aucune réponse ne rassure. Leur talent a tenu, dans l'ensemble, les promesses de leur jeunesse. Sans que cela ait été leur but, tous ont illustré la langue française, en la faisant vivre dans son temps : Antoine Blondin dont le seul tort littéraire fut de ne pas avoir attendu qu'on lui jetât « *la première bière* » (le mot est de lui), Albert Simonin, Bernard Frank, Geneviève Dormann, André Hardellet, Sébastien Japrisot, Éric Deschodt, ou encore Marc Dugain.

Le dernier des lauréats a pour nom Jean-Luc Coatalem. Le prix des Deux-Magots 2002 est allé à ce journaliste bourlingueur pour *Je suis dans les mers du Sud*, un essai magnifique et sensible, consacré au maître gabier de l'art que fut Gauguin (Grasset).

Pierre CANAVAGGIO

LE FRANÇAIS AUX J.O. EN VALLÉES VAUDOISES

Militant depuis dix-sept ans en faveur du français olympique, notre ami **Pierre-Louis Mallen** fait campagne pour que, aux Jeux d'hiver qui se dérouleront en 2006 à Sestrières, c'est-à-dire dans les Vallées vaudoises, zone francophone comme les Vallées d'Aoste, mais moins bien protégée, le COJO italien applique la règle : sur le lieu des Jeux, on parle français et, si c'est nécessaire, la langue du pays hôte. L'idéal serait donc qu'à Sestrières tout se passât en français, traduit en italien. Mais, en outre, le français est la langue des gens des Vallées vaudoises. Alors, M. Mallen fait une suggestion*. Que tous les jeunes gens qu'on engagera pour les nombreux petits emplois créés à l'occasion des Jeux soient choisis dans la population locale francophone. Voilà qui fera remarquer le caractère spécifique de ce coin des Alpes et redonnera du courage aux habitants, parfois lassés de leur combat séculaire !

La rédaction

* Un article précis et détaillé de Pierre-Louis Mallen sur ce sujet a été publié dans la principale revue de la région, *L'Eco del Chisone* (8 novembre 2001), et reproduit, traduit en italien, dans une publication diffusée dans toute l'Italie.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 52

RAPPORT AU PARLEMENT

La publication du *Rapport au Parlement sur l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française* est toujours attendue avec intérêt par nos associations. La version 2001, rédigée par la Délégation générale à la langue française, comporte 175 pages. Nous nous contenterons donc de citer les points les plus importants sur le plan de la défense de la langue française.

La protection du consommateur

En 2000, sur les 6 600 contrôles faits par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour protéger le consommateur contre les négociants qui ne respecteraient pas l'obligation de présenter leurs produits en français, le taux d'infraction a été de 13 %.

Sur les 800 interventions de la Direction générale des douanes et droits indirects, on n'a relevé que 30 infractions. Une misère !

L'examen des messages publicitaires télévisés par le Bureau de vérification de la publicité est le suivant : sur 11 500 messages, il a demandé la modification de 670, dont 200 contrevenaient à la loi ; on y trouvait, entre autres, des mentions comme « *software* », « *hardware* », « *stock options* » ou encore « *connect you to the future techno sound* »…

Le rapport expose longuement quelques-unes des affaires dont nous avons rendu compte par ailleurs : le règlement de la Commission des opérations de Bourse, l'étiquetage des produits de consommation ou la réforme du brevet européen.

Les relations internationales

À la Commission européenne, on constate une forte augmentation des textes rédigés en anglais :

– en 1996 : 44,7 % en anglais pour 38,5 % en français
– en 2000 : 55 % en anglais pour 33 % en français

À l'Assemblée générale des Nations unies, les délégations s'expriment de moins en moins en français :

– en 1992 : 45 % en anglais pour 31 % en français
– en 2000 : 51 % en anglais pour 11 % en français.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 53

L'enrichissement de la langue française

Les commissions de terminologie fonctionnent bien, mais il leur faut deux ans pour publier un terme nouveau, après son passage par le labyrinthe des divers organismes et commissions qui doivent l'approuver.

L'audiovisuel

À la télévision, les taux de diffusion d'œuvres européennes (seuil fixé à 60 %) et d'œuvres d'expression originelle française (seuil fixé à 40 %) sont bien respectés.

À la radio, les taux de 40 % de chansons d'expression française sont rarement respectés.

L'enseignement et la pratique du français

9,3 % des jeunes ont des difficultés pour faire les lectures nécessaires à la vie quotidienne, 4,3 % sont en danger d'illettrisme, 5 % sont illettrés.

Dans l'Union européenne, le plurilinguisme est particulièrement favorable à l'anglais, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

	langue maternelle des Européens	**langue parlée par les Européens**
français	16 %	35,2 %
allemand	23,3 %	33,6 %
italien	16 %	19 %
espagnol	10,5 %	17,1 %
anglais	15,9 %	56,4 %

L'internet

On constate une baisse très nette de la présence de l'anglais sur l'internet depuis 1998 :

anglais	75 %	en 1998	52 %	en 2001
espagnol	2,5 %		5,7 %	
français	2,8 %		4,6 %	

Le français et l'espagnol sont donc en progression sur l'internet. Un bon point pour la fin.

Raymond BESSON

LOI MURCEF

Le 20 novembre 2001 était votée la « Loi portant mesures urgentes de réformes à caractères économique et financier », dite loi Murcef. Elle contenait en son article 27 des dispositions autorisant la publication, en une « *langue usuelle en matière financière* », de prospectus présentant des produits financiers. Seul un résumé en français était rendu obligatoire.

Bien en amont de ce vote, nous avions alerté les parlementaires sur la brèche ainsi ouverte à la langue anglaise, qui se voit accorder droit de cité, au détriment du français, dans un premier domaine (et il y en a beaucoup d'autres !) où elle est « langue usuelle ».

Cent deux sénateurs et quatre-vingt-seize députés ont saisi, dès les 21 et 22 novembre, le Conseil constitutionnel pour faire annuler cet article. Forts d'un jugement du Conseil d'État de décembre 2000 qui avait annulé un premier texte similaire, nous pensions que cet article 27 serait déclaré inconstitutionnel. Hélas ! Le Conseil constitutionnel en a jugé autrement. Nous respectons cet avis, mais nous considérons qu'il est un grave danger pour la langue française et nous continuerons à agir pour obtenir une nouvelle loi garantissant la prééminence de notre langue dans l'information donnée à nos concitoyens en France.

Nous tenons à remercier les parlementaires qui ont montré, par leur signature rapide des saisines, leur vigilance et leur attachement à notre cause. En voici la liste :

Sénateurs

MM. Philippe Darniche, Jacques Legendre, Nicolas About, Philippe Adnot, François Autain, Jean-Yves Autexier, Gérard Bailly, Mme Marie-France Beaufils, MM. Roger Besse, Laurent Béteille, Pierre Biarnès, Joël Billard, Jean Bizet, Mme Nicole Borvo, MM. Joël Bourdin, Dominique Braye, Robert Bret, Mme Paulette Brisepierre, MM. Louis de Broissia, Michel Caldaguès, Jean-Pierre Cantegrit, Gérard César, Jean Chérioux, Christian Cointat, Gérard Cornu, Xavier Darcos, Mme Annie David, M. Robert Del Picchia, Mmes Michelle Demessine, Sylvie Desmarescaux, MM. Éric Doligé, Jacques Dominati, Alain Dufaut, André Dulait, Ambroise Dupont, Léonce Dupont, Hubert Durand-Chastel, Louis Duvernois, Daniel Eckenspieller, Jean-Claude Étienne, André Ferrand, Guy Fischer, Hilaire Flandre, Thierry Foucaud, Bernard Fournier, Philippe François, Yann Gaillard, Jean-René Garrec, Philippe de Gaulle, Patrice Gélard, Charles Ginésy, Paul Girod, Alain Gournac, Adrien Gouteyron,

Georges Gruillot, Charles Guené, Michel Guerry, Alain Joyandet, Mme Françoise Henneron, MM. Roger Karoutchi, Jean-Philippe Lachenaud, Gérard Larcher, Christian de La Malène, André Lardeux, Gérard Le Cam, Jean-René Lecerf, Serge Lepeltier, Gérard Longuet, Paul Loridant, Roland du Luart, Mme Hélène Luc, MM. Max Marest, Philippe Marini, Jean-Louis Masson, Mme Josiane Mathon, MM. Jean-Luc Miraux, Roland Muzeau, Paul Natali, Philippe Nachbar, Mme NeIIy Olin, MM. Joseph Ostermann, Michel Pelchat, Jacques Pelletier, Guy Penne, Jean Pépin, Jean Puech, Jean-Pierre Raffarin, Henri de Raincourt, Ivan Renar, Henri Revol, Henri de Richemont, Mme Janine Rozier, MM. Bernard Saugey, Jean-Pierre Schosteck, Bernard Seillier, Louis Souvet, René Tregouët, François Trucy, Maurice Ulrich, Jacques Valade, Alain Vasselle et Jean-Pierre Vial.

Députés

MM. Jean-Louis Debré, Philippe Douste-Blazy, Jean-François Mattei, Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, René André, Philippe Auberger, François d'Aubert, Jean Auclair, Gautier Audinot, Mme Martine Aurillac, MM. Pierre-Christophe Baguet, Jean-Louis Bernard, Jean Besson, Mme Marie-Thérèse Boisseau, M. Bruno Bourg-Broc, Mme Christine Boutin, MM. Michel Bouvard, Christian Cabal, Gilles Carrez, Jean Charroppin, Jean-Marc Chavanne, Olivier de Chazeaux, Jean-François Chossy, Pascal Clément, René Couanau, Charles de Courson, Charles Cova, Bernard Defflesselles, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine, Francis Delattre, Patrick Delnatte, Yves Deniaud, Patrick Devedjian, Laurent Dominati, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Jean-Pierre Dupont, Christian Estrosi, Robert Galley, Gilbert Gantier, Henri de Gastines, Germain Gengenwin, Jean-Marie Geveaux, Jacques Godfrain, François Goulard, Hubert Grimault, Jean-Claude Guibal, Lucien Guichon, François Guillaume, Gérard Hamel, Michel Inchauspé, Christian Jacob, Jacques Kossowski, Marc Laffineur, Robert Lamy, Pierre Lasbordes, Jean-Claude Lemoine, Maurice Leroy, Roger Lestas, Maurice Ligot, Lionel Luca, Alain Marleix, Jean Marsaudon, Christian Martin, Jacques Masdeu-Arus, Mme Jacqueline Mathieu-Obadia, MM. Pierre Menjucq, Gilbert Meyer, Pierre Morange, Renaud Muselier, Jacques Myard, Jean-Marc Nudant, Patrick Ollier, Arthur Paecht, Robert Pandraud, Jacques Pelissard, Pierre Petit, Henri Plagnol, Serge Poignant, Didier Quentin, Jean-Bernard Raimond, Jean-Luc Reitzer, Marc Reymann, François Rochebloine, José Rossi, François Sauvadet, André Schneider, Bernard Schreiner, Frantz Taittinger, Michel Terrot, Georges Tron, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, François Vannson et Mme Marie-Jo Zimmermann.

Marceau DÉCHAMPS

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 56

DU BON USAGE DE L'EURO

Pour répondre aux nombreuses questions concernant la monnaie européenne, rappelons comment s'exprimer correctement en français en respectant les formes approuvées et recommandées par les institutions officielles.

On écrit *euro* sans majuscule, comme tous les noms de monnaie en français. Il prend la marque du pluriel. Sur les pièces et les billets de la monnaie fiduciaire qui ont cours dans l'ensemble des pays de la zone euro, le nom de l'unité monétaire est écrit au singulier, car chaque langue a des règles grammaticales propres. Seul le grec, dont l'alphabet est différent, figure sur les espèces. Pour l'usage en français, on écrit ***des euros***.

L'initiale est un *e*, on doit donc faire la liaison comme c'était le cas pour les écus, 300 = trois cents_euros (trois cents[z]euros).

L'euro est une unité décimale. On exprime les sommes en unités entières et en centièmes de l'unité.

Le nom de la monnaie divisionnaire est écrit ***cent*** sur le numéraire. Cette forme, commune à tous les pays, pose un véritable problème en français. Le mot *cent* ne peut pas désigner l'unité à la fois multipliée, et divisée, par 100.

Le français dispose d'une gamme de mots pour désigner les subdivisions décimales des unités monétaires avec le suffixe *ime* : *décime*, *centime*, *millime*. Ces termes ne sont pas spécifiques des divisions du franc français, ils s'appliquent aussi aux autres francs, suisse, belge, CFA, CFP... et potentiellement à toute autre monnaie, comme c'est le cas pour le dinar tunisien divisé en millimes.

Pour dépasser une situation qui serait absurde (cent = 100 et cent = 0,01), il faut considérer que *cent* est une abréviation réservée aux pièces. *Cent* est le début du nom de la centième partie d'une unité monétaire dans plusieurs langues, *centime*, *centavo*, *centimo*, *cêntimo*... Le néerlandais utilisait déjà *cent* pour le centime de florin (gulde).

Prononcer *cent* à l'anglaise (sènnt / sènntss) n'a aucun sens. Les Anglais ont choisi de limiter leur solidarité européenne, et ont refusé la monnaie commune. Le centime de la livre sterling est le *penny* / *pence*. Il est vrai que *cent* / *cents* est en américain le centime de dollar. Devrait-on en Europe désigner la monnaie qui a été créée pour échapper à l'hégémonie du dollar par un terme américain ?

L'ambivalence du terme *centime*, divisionnaire du franc et de l'euro, n'a posé un problème que pour la phase de transition pendant laquelle les deux monnaies avaient cours. Quand le contexte est ambigu, il suffit de préciser la monnaie : *centime d'euro*, *centime de franc*...

On dispose en français d'une grande diversité d'expressions pour énoncer une somme décimale, 3,56 = trois euros cinquante-six centimes, ou, sans utiliser le terme *centime*, trois virgule cinquante-six euros, trois euros virgule cinquante-six, trois euros cinquante-six (mais on ne doit pas écrire « 3 56 » ni « 3,56 »).

Enfin, l'ensemble des pays ayant l'euro en commun constitue une *zone monétaire*. Après des élucubrations pour savoir si l'on devait dire « Eurolande » ou « Euroland », il a été clairement et officiellement établi que ces deux termes sont inappropriés et que l'expression convenable est simplement ***zone euro***, comme *zone sterling*, *zone dollar*, *zone franc*...

L'abréviation d'euro est **EUR**, son symbole .

En somme, respecter le système de la langue française est bien la moindre des choses pour exprimer en français ce qui est maintenant la monnaie de la France.

Ange BIZET

LA PAILLE ET LA POUTRE

Le Figaro magazine du samedi 8 septembre 2001 épingle la « perle », parue dans *VSD* le 5 septembre 2001, d'Alexandre Drubigny, parlant de « festivaux magnifiques ». Aussi, c'est avec surprise qu'on découvre dans *Le Figaro économie* daté des 15-16 septembre 2001 le titre : « CHANTIERS NAVAUX : Alstom, les raisons du succès ».

Festival et *naval* sont pourtant des mots pour lesquels l'exception à la règle du pluriel en *aux* ne fait pas l'objet de discussions, du moins à ma connaissance, ou d'indécision comme *idéal*, *étal*, *marial*. Il n'y a pas non plus d'archaïsme comme pour *val* (*des vals fleuris*, mais *par monts et par vaux*), ni de référence au régime féodal comme pour *les fours* ou *les pressoirs banaux*.

La raison de ces exceptions est-elle connue ?

François ROUSSELET

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 58

JACQUES PRADO

Nous ne publions presque jamais de poèmes dans DLF*, car il existe d'excellentes revues de poésie. Voici, à titre exceptionnel donc, cinq des huit strophes d'un poème que notre ami* ***François Herry*** *nous recommande en ces termes : «* Nombreux sont les poètes dont les œuvres sont trop peu connues. Jacques Prado, poète breton, est l'un d'eux, que Redon, sa ville natale, a honoré en donnant son nom à l'une de ses avenues. Dans sa préface au recueil de poèmes intitulé *Balises*, Henri de Régnier disait de ces *Balises* qu'"elles prenaient place auprès du "Bateau ivre" d'Arthur Rimbaud et des "Amours jaunes" de Tristan Corbière." L'académicien citait, parmi les poèmes qu'il ne se lassait pas d'admirer, celui qui était intitulé "Mots ailés". *»*

MOTS AILÉS

Je suis amoureux des mots
Des vieux mots roturiers de la langue française,
Ils disent le ciel et l'eau
Et les lents peupliers alignés sur la berge.

Ils sentent la terre en fleurs
Avec un peu de glèbe encore à leurs syllabes.
Ils ont la douce couleur
Des grands soirs lumineux attardés sur les rades.

Certains hésitent un peu
Comme un air de pipeau qui soupire en sourdine.
D'autres sont clairs et joyeux,
Les mots de cuir verni, de faïence et de cuivre.

Chers mots usés par le temps,
Mots amortis qu'éteint la patine des siècles,
Sous votre langueur j'entends
Le pas mal assuré de vos rauques ancêtres :

Mots rocailleux au palais,
Mots que François Villon décrottait sous Louis onze,
Mots barbares, mots lourds, mots rudes que râlait
Clodomir à Vézéronce.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 59

NOUVELLES PUBLICATIONS

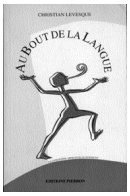

AU BOUT DE LA LANGUE, de **Christian LEVESQUE**
(Éditions Pierron, 1998, 192 p., 20,58)

Voici un petit livre sans prétention, clair, simple, agréable, ludique. Son principal atout : il consiste en quatre-vingts questions d'orthographe et quelques-unes, mais très peu, de grammaire. Ce petit livre de jeux et de devinettes mérite sa place dans le cartable des écoliers, comme sur la table de leurs parents. Sa forme est telle qu'il peut se lire dans le métro comme sur la plage. N'en déplaise toutefois à la 4e page de couverture, l'ouvrage n'est pas une « *mine de connaissances* » mais un bon rappel de données élémentaires et utiles pour bien connaître le français. Félicitons-en d'autant plus l'auteur qu'il travaille pour les médias.

Alfred GILDER

LETTRE OUVERTE AUX FRANÇAIS QUI SE CROIENT LE NOMBRIL DU MONDE, de **Denise BOMBARDIER**
(Albin Michel, 2000, 138 p., 12,04)

Sur un ton polémique, Denise Bombardier passe en revue les us et coutumes français : langue, télévision, politique, machisme. Elle brosse un portrait caustique et parfois dérangeant de notre pays. Dans cette véritable déclaration d'amour adressée à la France et à sa culture, l'auteur provoque et ne peut laisser indifférent.

Christelle LAIZÉ

LE NOUVEAU SAVOIR ÉCRIRE, d'**André JOUETTE** et **Jean-Pierre COLIGNON**
(Solar, 2001, 432 p., 19,82)

Voici un précieux guide pratique de correspondance, dans une nouvelle édition actualisée, la première datant de 1989. Qui n'a jamais hésité, au moment de rédiger une lettre, sur un point ou sur un autre : formule de politesse, adresse, ton à adopter, choix des mots... ?

Ce livre aidera à communiquer clairement et courtoisement. Il devrait, nous affirme la préface, « *servir aussi à vaincre la peur d'écrire* ». On peut l'espérer, car on trouvera ici des conseils pertinents, propres à encourager, depuis le choix du papier, la présentation de la missive, les formules initiales ou finales, jusqu'aux réponses aux petites annonces ou aux échanges modernes, par l'internet par exemple. Plus d'un millier de lettres modèles sont proposées, inspirées par les multiples circonstances de la vie.

Le téléphone est certes pratique et rapide, mais une lettre possède tant d'autres vertus : elle reste surtout un témoignage irremplaçable. Et quelle joie d'écrire ou de recevoir une bonne lettre !

Claudie BEAUJEU

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 60

DICTIONNAIRE DES CLICHÉS LITTÉRAIRES, d'**Hervé LAROCHE**
(Arléa, 2001, 187 p., 15,24)

À l'heure où les dictionnaires fleurissent, celui-là mérite le détour. Il traque et répertorie, dans les romans, le « *mot ou locution d'origine artistique, formant l'image, et qui est répété sans réfléchir* ». La chasse aux clichés littéraires fut, en réalité, inaugurée en 1899 par Rémy de Gourmont (in *Esthétique de la langue française*). Charles Dantzig, auteur de la définition ci-dessus, analysa, en 1998, dans *La Guerre du cliché*, le mode d'emploi de ces expressions ou images qui aboutissent à des abstractions et à des formules figées, grandiloquentes, voire ridicules (exemples : *les escaliers sentent l'encaustique* (et non la cire), *les marques sont indélébiles*, *les entreprises couronnées de succès*…). Ce faisant, l'entreprise d'Hervé Laroche est roborative. Elle « revisite » le langage littéraire qui s'apparente à la langue de bois lorsque l'écrivain ne fait pas l'effort d'éviter les clichés, fussent-ils admirables, à défaut de créer de nouvelles expressions, lesquelles deviennent, en cas de succès, de nouveaux clichés. Bref, c'est une réflexion stimulante sur le langage littéraire, et sa beauté surfaite chez certains auteurs qui abusent de tics d'écriture.

A. G.

SAUVER LES LETTRES. DES PROFESSEURS ACCUSENT, entretiens avec **Philippe PETIT. Postface de Danièle SALLENAVE**
(Textuel, « Conversations pour demain, n° 20 », 2001, 156 p., 14,48)

C'est un cri d'alarme, un de plus, lancé par des professeurs lucides et courageux, qui enragent de voir comment on brade les études littéraires à coups de réformes aberrantes, pareilles à celles du nouveau brevet des collèges, dont la dictée ne compte plus que 60 mots !

Dans la postface de ce petit brûlot, Danièle Sallenave pose bien les deux questions essentielles : « *De quoi s'agit-il donc dans l'enseignement des lettres – de la langue et de la littérature – qui en fait la cible privilégiée, ici et dans les autres pays industrialisés, d'attaques institutionnalisées ? Sur quoi s'acharnent-ils, ceux qui refusent à la lecture des grands textes sa place éminente dans la formation des jeunes générations ? Ceux dont l'action répétée de prétendue "réforme" a fini par assassiner l'histoire littéraire, l'étude des textes, et l'enseignement même de la langue maternelle ?* » Elle ajoute : « *Qu'est-ce* […] *que la littérature ? Non pas seulement un arrangement de mots, une suite calculée d'effets rhétoriques ou dramatiques, non pas seulement une construction narrative ou poétique, mais une* conscience *qui s'expose dans l'épreuve singulière du monde, qui met en scène dans son langage propre la diversité possible des expériences humaines : ce qu'on appelle un auteur. Que nous enseigne-t-elle ? Que nous enseigne-t-il ? Que notre vie n'est grande que si elle est agrandie par la pensée, la réflexion, l'imagination, le plaisir, la rencontre avec d'autres mondes, réels ou imaginaires.* »

Puisse cet appel désespéré contribuer à un sursaut national ! Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

A. G.

DLF203.QXD 08/07/2003 17:44 Page 61

À LA FORTUNE DU MOT, de **Bruno DEWAELE**
(La Voix du Nord, 2001, 168 p., 16,80)

Un florilège des rubriques langagières de Bruno Dewaele publiées dans *La Voix du Nord* depuis 1995. Des problèmes de langue, liés à notre quotidien politique, économique, sportif, télévisuel et gastronomique. On butine, on s'amuse des pirouettes de l'auteur, mises en valeur par les dessins de **Bap**, et l'on referme le livre ayant autant appris sur nos incivilités linguistiques que sur les petits travers de notre société. La deuxième partie du livre est consacrée à des jeux sur les mots. Ne boudez pas votre plaisir !

Élisabeth de LESPARDA

DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS USUEL. 15 000 **MOTS UTILES EN** 442 **ARTICLES**, de **Jacqueline PICOCHE** et **Jean-Claude ROLLAND**
(De Boeck-Duculot, 2002, 1064 p., le livre : 50,31 ; le cédérom : 54,88)

Parents inquiets des insuffisances de vos enfants en vocabulaire français, vous trouverez dans cet ouvrage, d'une conception tout à fait originale, le moyen de les aider, en suivant le « mode d'emploi », à en acquérir une bonne maîtrise. C'est un panorama d'environ 15 000 mots sélectionnés en vue d'une vraie compréhension entre tous les francophones à travers le monde. Il est ordonné autour des mots de haute fréquence qui constituent le noyau du lexique français. Chacun est à la tête de tout un réseau cohérent de dérivés, de synonymes, d'antonymes étudiés tant pour la diversité de leurs sens que pour leur maniement syntaxique. La circulation d'un article à l'autre est assurée par un index. Des articles à entrées doubles et même triples permettront aux utilisateurs de prendre conscience que des mots de sens voisin ne sont pas des accidents de la langue, mais des points de vue différents sur la réalité. Ainsi peut apparaître la « vision du monde » particulière à la langue étudiée.

Jeannine DECOTTIGNIES

LE NYCTALOPE ET LES PHYLACTÈRES – Dictées subtiles et malicieuses, de **Michel COUROT**
(Mots et Cie - Mango littérature, 2002, 120 p., 9)

Subtil et malicieux, Michel Courot l'est assurément. Pour le connaître, nous pouvons affirmer cela.

Depuis plusieurs années, il fait partie de la petite cohorte des auteurs de dictées destinées à des salons du livre, à des villes, à des associations... Son avant-propos – où il rend hommage, notamment, à DLF – expose de parfaite façon les inquiétudes qui torturent jusqu'au dernier moment l'auteur d'un texte : celui-ci est-il trop difficile, ou pas assez ? Le thème n'est-il pas insipide, voire rebutant ?

Le titre de ce petit recueil de dictées indique assez clairement que si les dictées, comme le souligne le sous-titre, sont « subtiles et malicieuses », elles sont plutôt difficiles dans l'ensemble (il s'agit de textes ayant servi à des concours). Pour ne pas

décourager des juniors, à plus forte raison des cadets, ou même des seniors peu habitués aux compétitions d'orthographe, il peut être bon de ne pas leur dicter d'un seul coup la totalité d'un texte... L'on n'est pas obligé, non plus, de vouloir jouer les Bernard Pivot aux Dicos d'or, car l'ouvrage peut être lu, tout simplement, et le lecteur tirera le plus grand profit des corrigés commentés, après avoir apprécié la saveur des textes mitonnés par l'ami Michel Courot.

Jean-Pierre COLIGNON

Avant d'en faire un compte rendu, signalons :

• *Dictionnaire de rhétorique*, de Michel Pougeoise (Armand Colin, 2001, 228 p., 20,12).

• *Qu'apprend-on au collège ?*, par le Conseil national des programmes, présidé par Luc Ferry. Préface de Jack Lang (CNDP-XO Éditions, 2002, 185 p., 9,9).

• *Les mots du cirque*, de Catherine Zavatta (Belin, « Le français retrouvé », 2001, 354 p., 13,7).

• *En français dans le journal*, de Maurice Deleforge (Valhermeil, 2001, 192 p., 16,77).

• Prix de l'Académie française 2001 : *Claude Favre de Vaugelas, mousquetaire de la langue française*, d'André Combaz (Klincksieck, 2000, 624 p., 60,98).

LA LANGUE FRANÇAISE SUR L'INTERNET

Pour répondre à la demande de nombreux lecteurs, nous avons décidé de réserver, dès le prochain numéro, une ou deux pages de la revue à cette nouvelle rubrique.

***Didier Dartois** a accepté de s'en charger. Conseils, discussions, informations sur les sites les plus intéressants... il tentera de répondre aux questions que vous vous posez.*

Pour commencer, voici l'une des réponses trouvées sur le forum : fr.lettres.langue.francaise

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la dégradation du langage ne touche pas que le français et ne date pas d'hier.

Ainsi, l'on peut lire dans l'introduction de *Modern American Usage*, de Wilson Follett, paru en 1966, le passage suivant (je traduis) :

« *Les personnes sachant bien s'exprimer ne cessent de se plaindre. Les enfants, nous dit-on, sont mal formés et ne savent pas lire, orthographier, ou écrire ; des employeurs désespèrent de trouver des secrétaires et des dactylos connaissant bien la langue ; les professions libérales déplorent l'épaississement du jargon qui rend incompréhensibles les conseils et freine l'action ; des savants disent avec véhémence dans leurs revues que leurs collègues ne savent pas exposer des faits intelligiblement ; et des hommes d'affaires affirment que beaucoup de personnes intelligentes sont inemployables parce qu'elles ne savent exprimer leur pensée ni oralement ni par écrit.* »